

*Sur les traces
d'Antoine Drapeau*

et

de Charlotte Joly,

ancêtres des

Drapeau

Sur les traces
d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly,
ancêtres des Drapeau

par
Bertrand Drapeau

Antoine Drapeau
(1648-1717)

et

Charlotte Joly
(1648-1718)

Le Bulletin des familles Drapeau,
le Bulletin du "325e"

Volume 2, numéro 4, le 20 août 1994

Dépôt légal

ISSN 1195-3705

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

Table des matières

Préface	4
Avant-propos	5
Introduction	6
I- La France au milieu du XVIIe siècle	
1- Les conditions de vie du peuple	7
2- La vie à Fontenay-le-Comte	8
3- La famille Drapeau à Fontenay-le-Comte	9
II- Antoine et Charlotte choisissent la Nouvelle-France	
1- L'engagement d'Antoine Drapeau en 1665	12
2- Une "fille à marier", Charlotte Joly	14
3- Les épousailles, le 20 août 1669, à l'île d'Orléans .	15
4- Une terre à Berthier-en-Bas en 1670	18
5- Le déménagement dans la seigneurie de Lauzon ou dans la seigneurie de Vincennes en 1676	20
III- Antoine et Charlotte s'enracinent en Nouvelle-France	
1- Leur habitation de Vincennes en 1680	24
2- La vie de ces premiers colons	25
3- Deux dangers pour les premiers colons	26
4- La vie quotidienne à Vincennes	27
5- La maisonnée et les enfants	28
6- Les donations de 1707 et de 1708	29
7- La donation de 1715	31
8- Les décès d'Antoine en 1717 et de Charlotte en 1718 .	32
IV- Les premiers Drapeau nés en Nouvelle-France	
1- Louise (1670- ?)	34
2- Jean (1672-1712)	34
3- Marie (1674-1754)	35
4- Jean-Baptiste (1677-1677)	37
5- Zacharie (1678-1707?)	37
6- Charlotte (1680- ?)	38
7- Jean-Baptiste (1681-1721)	38
8- Pierre (1682-1754)	40
9- Jean-Baptiste (1683-1683)	42
10- Marie-Charlotte (1687-1744)	42
11- Pierre dit le jeune (1690-1756)	43
Conclusion	45
Bibliographie	46
Annexes 1- Actes d'état civil de Fontenay-le-Comte	49
2- Origine du nom Drapeau	50
3- Variantes du nom Drapeau dans les documents anciens	51

Préface

Montréal, le 13 avril 1994

Avec amour et ... talent, Bertrand Drapeau retrace ici méticuleusement la vie de ses premiers ancêtres arrivés en Nouvelle-France: Antoine Drapeau et Charlotte Joly.

En outre, bien conscient qu'une famille dans une colonie vit avec d'autres familles ... pour une métropole, il parvient dans ce bref essai à ressusciter les débuts de notre histoire reliés à la France du XVIIe siècle.

Puisse chacune de nos familles bénéficier d'une semblable "bénédiction"!

Robert Lahaise,
Ph. D. (Histoire); Ph. D. (Littérature)
Professeur d'histoire à l'Université du Québec à Montréal.

Avant-propos

Le projet de célébration du 325e anniversaire du mariage de Charlotte Joly et d'Antoine Drapeau m'a amené à chercher à connaître ces lointains ancêtres. Peu de lignes furent écrites à leur sujet, car ils sont de bien modestes personnages dans l'histoire de notre pays.

Les Archives nationales du Québec, tant à Montréal qu'à Québec, deviennent le lieu de prédilection de mes recherches. Je compile tant les contrats notariés que les actes d'état civil d'Antoine et de Charlotte ainsi que ceux de leurs onze enfants. Peu à peu se dessine la trame de leur vie en Nouvelle-France.

En 1992, désirant en savoir davantage, je pousse mes recherches à Fontenay-le-Comte, en France, lieu de naissance d'Antoine. Les Archives départementales de la Vendée, située à La Roche sur Yon, me fournissent des renseignements sur les parents d'Antoine, sur les lieux habités et fréquentés par les Drapeau à cette époque. À ce jour, mes recherches me donnent moins d'information au sujet de Charlotte Joly.

Je profite de l'occasion pour souligner la grande disponibilité du personnel des Archives nationales du Québec, qui avec patience et compétence aident le chercheur avide de connaître ses origines. J'insiste particulièrement sur l'accueil toujours intéressé de monsieur Luc Lépine, archiviste aux Archives nationales du Québec à Montréal qui le premier m'a donné le goût de scruter les documents anciens.

Je remercie le professeur Robert Lahaise de l'Université du Québec à Montréal qui me familiarisa avec l'histoire de la Nouvelle-France et qui me guida tout au long de mes recherches. Je remercie également mon épouse Françoise qui a collaboré activement à la recherche des documents anciens et qui a prodigué maints conseils utiles à la rédaction du récit. Merci à Cécile Drapeau de Saint-Jean-de-Dieu qui revisa méticuleusement mon texte.

Au moment de publier ce travail, je tiens à le dédier à tous les Drapeau. Qu'ils et qu'elles y trouvent une source d'inspiration et de fierté, ce sera ma plus grande satisfaction.

Introduction

Bonne semence fait bon grain
Et bons arbres portent bons fruits
(Guyot, XIIIe siècle)

Trois cent vingt-cinq ans après leur mariage, les traces de d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly demeurent encore vivantes. Le 20 août 1669, ils unissaient leur vie par le mariage. En 1729, quelque 60 ans plus tard, ils ont déjà 75 descendants¹. En 1994, des milliers et des milliers de Drapeau ont essaimé dans tous les coins de l'Amérique du Nord où leurs traces sont multiples et bien ancrées.

Ce sont les traces laissées par nos ancêtres dans des documents d'archives que nous avons relevées. Nous avons répertorié bon nombre d'actes d'état civil et d'actes notariés concernant Antoine et Charlotte et leurs onze enfants.

Rien d'extraordinaire, ni rien d'héroïque dans la vie de nos ancêtres: tout comme les 10,000 autres immigrants venus au XVIIe et XVIIIe siècles, ils ont apporté leur bras et leur coeur pour faire fleurir une terre française en Amérique.

Nous avons trouvé des faits, des détails pouvant éclairer la vie de nos ancêtres. À ce jour, seul un court récit de leur vie existe². Souhaitons que ce travail suscite d'autres recherches qui viennent le compléter. Petit à petit la lumière se fait. L'histoire ne peut s'écrire d'un trait.

Des documents nous aident à retracer leur milieu de vie en France au milieu des années 1600. La partie principale de nos travaux consiste à retracer Antoine et Charlotte comme pionniers en Nouvelle-France. Nous terminons par un rapide portrait de leurs enfants, même si l'un ou l'autre mériterait un plus ample développement. Nous sommes prêts à suivre les traces d'Antoine et de Charlotte...

¹ Hubert Charbonneau, *Naissance d'une population: les Français établis au Canada au XVIIe siècle*, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, (1987), 180.

² Gérard Lebel, *Nos ancêtres*, Sainte-Anne-de-Beaupré, (1990), vol.18, 73-82.

Première partie

I- La France au milieu du XVIIe siècle

Situons la famille Drapeau dans la France de cette époque. Quelles sont les conditions de vie du peuple en France? Quelle place occupe Fontenay-le-Comte dans cette France? Quelques documents nous éclairent sur la famille Drapeau à Fontenay dans ces années-là.

1- Les conditions de vie du peuple

C'est la fin du règne de Louis XIII et l'avènement de Louis XIV avec Mazarin comme ministre. Période trouble avec ses guerres de religion, ses luttes internes dites les Frondes, ses guerres à l'extérieur contre les puissants Habsbourg, contre l'Angleterre, contre l'Espagne.

Toutes ces guerres et rivalités coûtent cher. Qui paie les déficits croissants de l'État? Les impôts soulèvent les classes populaires qui acceptent mal de voir les privilèges des nobles et des membres du clergé maintenus tandis que le peuple a peine à vivre. Le mécontentement populaire se généralise à cause des impôts, des famines, des disettes.

Louis XIV règne en roi absolu, "il n'a de comptes à rendre qu'à Dieu seul (...) et se considère véritablement comme le lieutenant de Dieu sur la terre."³ Le roi et ses commissaires appliquent des politiques pour assurer son prestige, sa grandeur.

"Nous sommes au grand siècle, tout se fait grandement. On ne s'occupe que des grands; en ces temps-là, les petits ne comptent pas. D'abord les dépenses du roi pour lui-même, pour ses guerres, pour sa cour, ses fêtes, ses palais sont effrayantes, inouïes. Pourtant si tout le monde payait sa part, cela pourrait aller encore. Mais les seigneurs, les nobles, les gentilshommes ne paient point d'impôts; les gros bourgeois, les plus riches, ne paient rien non plus (...) le clergé, qui possède le tiers des terres de France et la dîme de tout le reste, ne paie rien. Puisque les riches ne donnent rien, il faut bien que ce soit les pauvres qui paient tout."⁴

³ François Lebrun, *L'Europe et le monde XVIe, XVIIe, XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, (1990), 166.

⁴ Charles Delon, *Les paysans. Histoire d'un village avant la révolution*, Châteauroux, (1875), 221.

La situation du peuple français à cette époque n'est pas de toute facilité. La misère se fait vive chez ceux qui n'appartiennent pas aux classes privilégiées. Dans ce contexte, certains ont cherché à améliorer leur sort en partant pour la Nouvelle-France. Était-ce la seule alternative pour les Français à l'époque? Certes non.

"Même si la condition paysanne passait pour misérable, les paysans français ne seront pas ceux qui rempliront les vaisseaux destinés au Canada. (...) Les engagés ont pu être alléchés par le salaire intéressant qu'on offrait pour leur service; mais c'est vraiment le désir de s'emparer de terres neuves et fertiles offertes contre de faibles redevances annuelles, allié à la possibilité de se tailler et de créer plus facilement qu'en France un patrimoine à léguer à ses descendants, qui a été la motivation générale et efficace du mouvement de population. On partait, non par dépit envers la mère-patrie, mais en espérant un sort meilleur, dans une société qui ne cesserait pas d'être à l'image de la France."⁵

D'autre part, dans les années 1660, la France stimule l'émigration des hommes et des femmes afin de peupler sa colonie naissante du Canada. De même les Jésuites, riches et puissants en Europe, ne ménagent pas leur propagande en faveur de l'établissement de colons au Canada et de l'évangélisation des "sauvages".

On parlait de la Nouvelle-France en France, on parlait de la Nouvelle-France à Fontenay-le-Comte, ville sise à 50 kilomètres de La Rochelle, port d'où s'embarquaient de nombreux contingents pour les terres neuves d'Amérique.

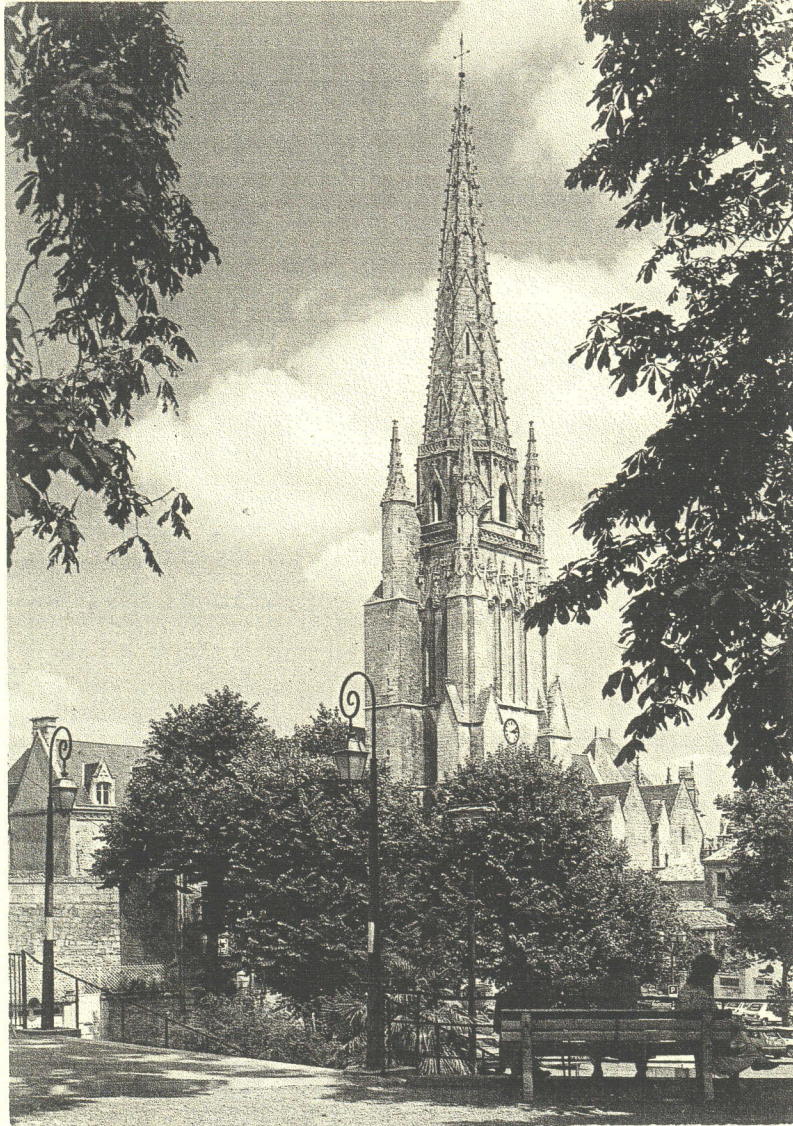
2- La vie à Fontenay-le-Comte

Fontenay-le-Comte fut célèbre au temps de la Renaissance. Lieu de rencontre de savants, d'artistes, d'écrivains (dont Rabelais), François Ier avait accordé à cette ville une devise fastueuse: "Fontenay, fontaine et source des beaux esprits", devise dont les Fontenaisiens s'enorgueillissent encore aujourd'hui. La ville, où coule en son milieu la Vendée, doit son nom à une magnifique fontaine. "C'est en 1542 que l'on voit s'élever l'élégante Fontaine des Quatre-Tias, emblème et symbole de la cité."⁶

Fontenay n'était pas seulement un cénacle de gens de lettres, mais également un centre où il y avait "une forte activité économique, axée sur le commerce du drap et du cuir, matérialisée par trois

⁵ André Lafontaine, *Recensements annotés de la Nouvelle-France 1666, 1667*, Sherbrooke, (1985), XIII.

⁶ Jean Robuchon, *Le bosquet de lauriers ou les fastes d'une petite ville Fontenay-le-Comte en Bas-Poitou*, Fontenay-le-Comte, Éditions Lussaud, (1970), 39.



Église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte

foires royales réputées, connues de l'étranger."⁷ La ville possède à l'époque de nombreux couvents dont ceux des Cordeliers et des Jésuites. Elle devient même pour un temps siège de l'évêché qui fut transféré en 1648 à La Rochelle. Fontenay-le-Comte n'a pas été épargné par les pénuries, la misère et les guerres de religion particulièrement vives en Vendée à cette époque.

3- La famille Drapeau à Fontenay-le-Comte

C'est le contexte dans lequel est né Antoine Drapeau en 1648.

⁷ Martine et Richard Levesque, *Fontenay-le-Comte, Guide touristique*, Office de tourisme de Fontenay-le-Comte, (1987), 1.

Pierre Drapeau, son père, maître cordonnier, "fils de feu Estienne Drapeau et de Mathurine Chevalier épousa par contrat le 7 décembre 1643 Marie Margoton, fille de feu Antoine Margoton et de Marie Gaschot sa veuve, demeurant audit faubourg de la Porte Saint-Michel"⁸ de Fontenay-le-Comte. Leur mariage fut célébré le 24 janvier 1644 en l'église Notre-Dame de Fontenay.⁹

Le père d'Antoine était un artisan du cuir en tant que cordonnier; les Margoton, la famille de sa mère, étaient "marchands sergetiers" et "maîtres tailleurs d'habits"¹⁰, selon ce que rapporte le testament pour le partage de la succession des parents Margoton. La famille Drapeau était donc reliée aux deux principales activités économiques de la ville: le cuir et le drap.

Antoine naît probablement au début de janvier 1648, car il est baptisé le 11 janvier à Notre-Dame de Fontenay.¹¹ Deux soeurs l'avaient précédé: Françoise née en 1645, Marie, en 1646. Deux autres le suivent: Magdeleine en 1650 et Louise en 1652. Il est le seul garçon.

Le 21 avril 1644, le père d'Antoine loue pour trois ans des pères Jésuites "une boutique et ces chambres haultes qui sont par dessus (...) qui fait le coing de leur couvent (en venant) de la rue Ste Catherine qui a son ouverture tant en ladite rue qu'en la grande (rue) qui conduit de la porte St Michel de cette ville au couvent des reverends peres Cordeliers."¹² Le contrat de location précise où demeurent les Drapeau à Fontenay. La famille Drapeau habitait cette maison et une boutique était aménagée au rez-de-chaussée. Pierre Drapeau s'engageait à payer 33 livres par année ainsi qu'à entretenir "ledit logis" des Jésuites.

⁸ *Contrat de mariage entre Pierre Drapeau et Marie Margoton*, 7 décembre 1643. Greffe de Julien Baudon, Fontenay-le-Comte, Archives de la Vendée, La Roche sur Yon.

⁹ *Mariage Drapeau Margoton*, 24 janvier 1644. Paroisse Notre-Dame de Fontenay, Archives de la Vendée, La Roche sur Yon. (Voir annexe 1, p. 47).

¹⁰ *Testament de défunts Antoine Margoton et de Marie Gaschot*, 2 novembre 1653. Greffe de Nicolas Benesteau, Fontenay-le-Comte, Archives de la Vendée, La Roche sur Yon.

¹¹ *Baptême Drapeau*, 11 janvier 1648. Paroisse Notre-Dame de Fontenay, Archives de la Vendée, La Roche sur Yon. (Voir annexe 1, p. 47).

¹² *Contrat à ferme par Jean Bachelerie, jésuite à Pierre Drapeau*, 21 avril 1644. Greffe de Nicolas Benesteau, Archives de la Vendée, La Roche sur Yon.

Le père d'Antoine est appelé "maître cordonnier"¹³ dans un contrat où sa femme, ses frères et soeurs vendent une maison héritée de leurs parents. Il fabrique et vend des chaussures, ce qui l'amène à s'absenter du foyer, comme l'indiquent des contrats où il devra ultérieurement ratifier la signature de sa femme.

Le 1er juillet 1644, Marie Margoton fait son testament étant gravement malade. Après avoir recommandé son âme à Dieu et à tous les saints et saintes du paradis, elle déclare léguer "tous mes biens meubles (...) tous et chacuns mes acquets et conquests immeubles et la tierce partys de mon doumaine (...) pour recompenser ledit Drapeau mon mary des bons et agreable services traitement ou humanites quil ma cy devant et principalement en ma presente maladie & que jespere qu'il me fera cy apres."¹⁴

Marie Margoton survivra à cette maladie. Pierre, son mari, décédera avant elle. Au contrat de mariage d'Antoine avec Charlotte Joly, le 5 août 1669, Pierre est déjà décédé. "Quant à Marie Margoton, elle était remariée avec Denis Triau le 4 février 1674 et avant le 20 janvier 1682, elle était morte."¹⁵

Voilà ce que nous savons de la famille d'Antoine à Fontenay. Antoine ayant appris le métier de tailleur d'habit auprès des Margoton, pourquoi n'a-t-il pas exercé ce métier à Fontenay? A-t-il été sensible à l'invitation des Jésuites à coloniser la Nouvelle-France? Les Drapeau et les Jésuites étaient proches à Fontenay. Pourquoi Antoine a-t-il opté pour la Nouvelle-France?



¹³ *Vente d'une maison par les Margoton*, 2 novembre 1653. Greffe de Nicolas Benesteau, Fontenay-le-Comte, Archives de la Vendée, La Roche sur Yon.

¹⁴ *Testament de Marie Margoton*, 1 juillet 1644. Greffe de Nicolas Benesteau, Fontenay-le-Comte, Archives de la Vendée, La Roche sur Yon.

¹⁵ *Dictionnaires généalogiques des familles de Fontenay-le-Comte*, au mot Drapeau. Bibliothèque municipale de Fontenay-le-Comte.

Deuxième partie

II- L'implantation d'Antoine et de Charlotte en Nouvelle-France

1- L'engagement d'Antoine Drapeau en 1665

Le recensement de la Nouvelle-France, en février 1666, révèle qu'Antoine travaille comme engagé chez Antoine Pépin dit Lachance à Sainte-Famille de l'île d'Orléans. Il se serait embarqué à La Rochelle à l'été de 1665, car les départs pour le Canada s'effectuaient généralement entre la mi-mai et la fin d'août.

"La traversée était longue. Elle pouvait être d'un à trois mois, tout dépendant du temps et des vents qui pouvaient causer des problèmes. Plus la durée du voyage se prolongeait, plus le risque de famine augmentait entraînant avec elle maladies et épidémies."¹⁶

Pendant ces voyages, l'inconfort et la frugalité se côtoyaient. Inconfort dû à la fragilité des embarcations; à l'entassement des marchandises, des hommes, des femmes, des enfants et des animaux; aux conditions sanitaires; aux dangers de la mer. "Les repas se composaient de peu: du lard, des viandes salées, du poisson que l'on avait pêché, des biscuits, des pois. Pour se désaltérer, on buvait du vin, du cidre et parfois un coup d'eau de vie. Quant à l'eau, elle n'était pas très délectable, souvent avariée avant même le départ."¹⁷

À ce recensement, il affirme être âgé de 24 ans, mais il avait à peine 18 ans. Au recensement de 1667, il déclare 19 ans, ce qui est exact. À l'époque, la précision de l'âge n'avait guère d'importance. Le deuxième recensement indique qu'Antoine est toujours engagé chez Antoine Pépin. Le système des "engagés", appelés parfois domestiques ou volontaires, consistait à recruter de la main-d'oeuvre en France afin d'assurer la colonisation de la Nouvelle-France.

"L'engagé est généralement un célibataire qui s'engage pour une période de 36 mois (on les appelait les "trente-six mois"), moyennant le coût de la traversée dans les deux sens, salaire annuel et subsistance. Tant qu'il est lié par son contrat, l'engagé n'a pas de titre de propriété dans la colonie, il n'est pas

¹⁶ Christiane Perron, *La vie d'un pionnier de l'île d'Orléans*, Robert Gagnon 1628-1703, Longueuil, édition Christiane Perron, (1989), 59.

¹⁷ Christiane Perron, *op. cit.*, 60.

"On réserve à l'engagé les travaux les plus durs: le labour à la pioche, le glaisage des terres, le creusage des fossés, le charriage des pierres, le défrichage, l'essouchement, le battage du blé, etc. Il doit seconder son patron dans des tâches moins astreignantes, mais il ne touche pas aux travaux domestiques réservés aux femmes."¹⁹

On ignore quand finit le contrat d'engagement d'Antoine: en 1668 ou en 1669? Arrive le moment de choisir: ou retourner en France, ou s'installer en Nouvelle-France. Antoine opte pour sa nouvelle patrie. Il doit penser à se marier: c'est la loi!

Le 20 octobre 1670, un édit émis par le Conseil souverain au nom du roi démontre l'importance accordée au peuplement de la colonie. "Le Conseil ayant des lannée passée enjoint par son arrest à tous Compagnons Volontaires et autres personnes qui sont en âge d'entrer dans le mariage de se marier quinze jours après l'arrivée des navires qui apportent les filles sous peine de se voir privée de la liberté de toute sorte de chasse, pesche et traite avec les sauvages et d'ailleurs sa Majesté nous ayant ordonné d'employer nostre autorité pour qu'il ait une entière et pleine exécution."²⁰ La colonisation et le peuplement étaient des tâches primordiales à l'époque.

2- Une "fille à marier", Charlotte Joly

Les femmes sont rares dans ce pays de colonisation. Louis XIV y pourvoira. Colbert, ministre du roi, enverra quelque 770 immigrantes entre 1663 et 1672 afin de peupler la colonie naissante. On a besoin de femmes robustes, en santé, capables d'affronter les dures réalités d'un pays neuf à défricher. Ces immigrantes dites "Filles du roi" sont orphelines ou veuves pour la plupart; elles étaient placées sous la tutelle du roi qui subvenait à leurs besoins.

"Le seul témoignage direct d'un observateur sur l'origine sociale des Filles du roi est celui de Marie de l'Incarnation relatif au contingent de 1669. "Madame Bourdon a été chargée en France de cent cinquante filles que le Roy a envoiées en ce país par le vaisseau Normand. Elles ne lui ont pas peu donné d'exercice durant un si long trajet, car comme il y en a de toutes conditions, il s'en est trouvé de très-grossières, et de très-difficiles à conduire. Il y en a d'autres de naissance qui sont plus honêtes et qui lui ont

¹⁹ Jean Provencher, *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, Montréal, Boréal, (1988), 164.

²⁰ *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, volume 1, 638.

donné plus de satisfaction."²¹

"Chaque année partent des ports de Dieppe et de La Rochelle des convois qui portent l'avenir d'une nouvelle nation (...) Quand les frégates françaises sont signalées aux approches du golfe, le gouverneur fait savoir par toute la colonie que des femmes vont débarquer (...) Alors les célibataires affluent dans la capitale."²²

Comment se fait le choix de la future, quelles sont les présentations, comment se font les fréquentations? Autant de questions auxquelles on ne peut répondre. Nous savons que les fréquentations étaient assez courtes, soit une quinzaine de jours après l'arrivée du bateau, que les filles à marier étaient placées sous la bonne garde de religieuses ou de dames protectrices dès leur descente à terre.

L'arrivée des filles à marier était un événement fort attendu. "... hauts fonctionnaires et jésuites, bourgeois, artisans et colons font la haie pour accueillir, sourire aux lèvres, ces filles de France, qui ensoleillent le pays neuf en attendant d'être demain les compagnes de nouveaux foyers et plus tard les mères de nombreux enfants."²³ Antoine a su choisir...

Charlotte Joly apparaît dans la vie d'Antoine au cours de l'été 1669, probablement au début de juillet. Marie de l'Incarnation écrit de Québec, le 30 juillet 1669: "Un navire de France (probablement le vaisseau Normand) est arrivé à notre port vers la fin de juin, et depuis il n'en a paru aucun."²⁴ Charlotte serait arrivée à la fin de juin 1669 par ce bateau. Elle est prise en charge par Jeanne Duguay, veuve d'Antoine LeBoesme dit Lalime et résidente de Québec.

3- Les épousailles, le 20 août 1669, à l'île d'Orléans

Comment se fait la rencontre entre Charlotte et Antoine? Quelles sont leurs premières réactions? Le choix doit se faire rapidement. La demande de filles à marier est grande. On répond difficilement à ces questions. Toutefois nous savons qu'Antoine et Charlotte partageront leur vie pendant 48 ans à partir de ce moment-là.

Lundi, le 5 août 1669, en après-midi, à Québec, chez Jeanne Duguay,

²¹ Yves Landry, *Orphelines en France pionnières au Canada. Les filles du roi au XVIIe siècle*, Montréal, Leméac, (1992), 66.

²² Raymond Douville et Jacques Casanova, *La vie quotidienne en Nouvelle-France, le Canada, de Champlain à Montcalm*, Hachette (1964), 31.

²³ Raymond Douville, *op. cit.*, 31.

²⁴ Gérard Lebel, *op. cit.*, 143.

Antoine et Charlotte spécifient les clauses de leur contrat de mariage devant le notaire royal Pierre Duquet. Ils contractent mariage sous le régime de la communauté de biens. La future épouse apporte avec elle "la somme de cinquante livres tournois provenant des deniers du roi..." tandis qu'Antoine assure comme douaire à sa "future épouse de la somme de 400 livres tournois."²⁵

Les seuls renseignements disponibles au sujet de Charlotte apparaissent au contrat de mariage. En 1669, ses parents Pierre Joly et Marie de La Milleraye sont décédés; ils habitaient la paroisse Sainte-Sullaine (probablement Saint-Solenne, actuel cathédrale Saint-Louis) de la ville de Blois. D'après le recensement de 1681, elle serait née en 1648.

Quelques personnes assistent à leur contrat de mariage. Le normand Martin Gueudon, tonnelier et Charles Terrier signent comme témoins. "Surprise! Sans que son nom ne soit mentionné dans le texte, Barbe de Boulogne, originaire de Saint-Eustache de Paris, protectrice des filles du roi à Québec, veuve de Louis d'Ailleboust vivant gouverneur de la Nouvelle-France, signe de sa plus belle main au bas de ce contrat de mariage."²⁶ Antoine et Charlotte signent le document avec le notaire Duquet.

Notons qu'Antoine Pépin dit Lachance, chez qui réside notre Antoine, fut pendant plusieurs années domestique chez Louis d'Ailleboust. Ce qui peut expliquer la présence de son épouse au contrat de mariage. Elle a peut-être contribué à la rencontre de Charlotte et d'Antoine.

En l'église de la paroisse Sainte-Famille de l'île d'Orléans, quelque 15 jours plus tard, soit "le vingtième jour du mois d'août de l'année mil six cent soixante-neuf, après les dites fiançailles et les dites publications faites des dits bancs de mariage d'entre Anthoine Drapeau (...) et de Charlotte Joly (...) et ne s'étant présenté aucun empêchement, je soussigné (Thomas) Morel faisant les fonctions curiales dans la dite Isle nous les avons mariés selon la forme prescrite par la Ste Église..."

Antoine Pépin dit Lachance "laboureur et habitant" agit comme témoin au mariage. Assistent également comme témoins François Gaulin "aussy laboureur et habitant" et Jacques Perrot, lesquels déclarent "ne savoir aucun empêchement ni signé."

Le mariage fut précédé des fiançailles qui "doivent se faire à l'église, en présence du curé et des témoins (... qui) sans être fréquentes, existaient sous le Régime français (...). Elles étaient

²⁵ *Contrat de mariage entre Antoine Drapeau et Charlotte Joly, 20 août 1669. Greffe de Pierre Duquet, ANQ,Q.*

²⁶ Gérard Lebel, *op. cit.*, 76.

une manière solennelle d'annoncer un mariage"²⁷: les futurs époux s'échangeaient publiquement leur consentement matrimonial.



Église Sainte-Famille, île d'Orléans

Comme il était coutume, après le mariage, parents et amis fêtèrent les nouveaux mariés. "À l'époque, les noces pouvaient se prolonger jusqu'à cinq jours. On dansait, chantait et festoyait jusqu'aux petites heures du matin."²⁸ C'est l'occasion de reprendre les danses et les chants populaires et de maintenir vives les traditions apportées de la vieille France.

Où se déroulent les premières années du couple Drapeau? Habite-t-il à l'île d'Orléans dans la localité de Saint-Jean? "Une seule petite

²⁷ Paul-André Leclerc, *Le mariage sous le régime français*, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XIII, 3 (décembre 1959), 386-387.

²⁸ Christiane Perron, *op. cit.*, 95.

phrase, perdue dans un contrat du notaire Paul Vachon en date du 2 juin 1667, permet de soulever un peu le voile du mystère. Mgr de Laval concède à Pierre Michaud une terre située entre Robert Boulay et Antoine Drapeau (...) Antoine avait-il reçu oralement la permission de cultiver le lot 44 (voir page 11)? Quand? Et pour combien de temps? Autant de questions demeurées sans réponse."²⁹

Nous croyons que ce lot 44 appartenait à Antoine Pépin dit Lachance, car un peu plus tard Louis Juvet était identifié comme propriétaire de ce lot. Ce Louis Juvet a remplacé Antoine Drapeau comme engagé de Antoine Pépin. Ce dernier allouait probablement une partie de ses terres à ses engagés. Les documents manquent de précision à ce sujet.

4- Une terre à Berthier-en-Bas en 1670

Antoine et Charlotte ne s'établissent définitivement pas à l'île d'Orléans. Des indices dans les documents nous permettent de découvrir leur lieu de résidence après leur mariage. Voyons comment les actes de baptême de leurs enfants nous fournissent ces indications.

Les moyens de transport n'étaient pas des plus faciles à l'époque, on ne faisait pas de longs trajets avec des bébés à baptiser, encore moins en hiver. Un prêtre-missionnaire desservait régulièrement les familles installées ici et là dans les seigneuries. Il baptisait dans les maisons des colons. De même les parrains et marraines étaient choisis parmi les connaissances du voisinage. Ces données recueillies dans les actes de baptême nous permettent de déceler le lieu de résidence des parents lorsque ce lieu n'est pas précisé.

Thomas Morel, prêtre du séminaire de Québec, de 1661 à 1671, a charge des habitants de l'île d'Orléans. À partir de 1671, il dessert en plus les habitants de la Côte-du-sud: de la Pointe de Lévy à l'Islet. "Il parcourait le pays tantôt à pied tantôt en canot, chargé de sa chapelle, donnant aux nouveaux nés les eaux du baptême, aux mourants les derniers secours de la religion."³⁰ Le vaillant missionnaire parcourut pendant près de dix ans ce vaste territoire, réconfortant, conseillant les habitants. Il couchait chez l'un, mangeait chez l'autre.

Ce missionnaire célébrait des baptêmes, des mariages dans différents lieux, mais les annotait la plupart du temps aux registres de la paroisse Notre-Dame de Québec. Presque tous les enfants d'Antoine et de Charlotte ont été baptisés par le

²⁹ Gérard Lebel, *op. cit.*, 75.

³⁰ J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, Société d'histoire régionale de Lévis, Lévis, (1984), t.1, 303.

missionnaire Thomas Morel.

Louise, née le 26 décembre 1670, "est venue au monde dans le lieu dit Belle Bosse" (est-ce un lieu dans Bellechasse?), est baptisée le 23 avril 1671; le baptême est enregistré par l'abbé Morel à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, qu'il dessert à ce moment-là. Le parrain est Jacques Jobert, farinier, sans autre précision à son sujet. La marraine Marie-Louise Michaud, est l'épouse de Jean Daniau dit Laprise. Ce dernier résidait à Berthier dès 1670: à son contrat de mariage passé devant le notaire Becquet, le 31 août 1670, il est dit "habitant demeurant à Berthier". Ce couple marié "en l'église Notre-Dame de Québec" le 10 septembre 1670, selon l'acte de mariage, est installé à Berthier-en-Bas à cette époque.

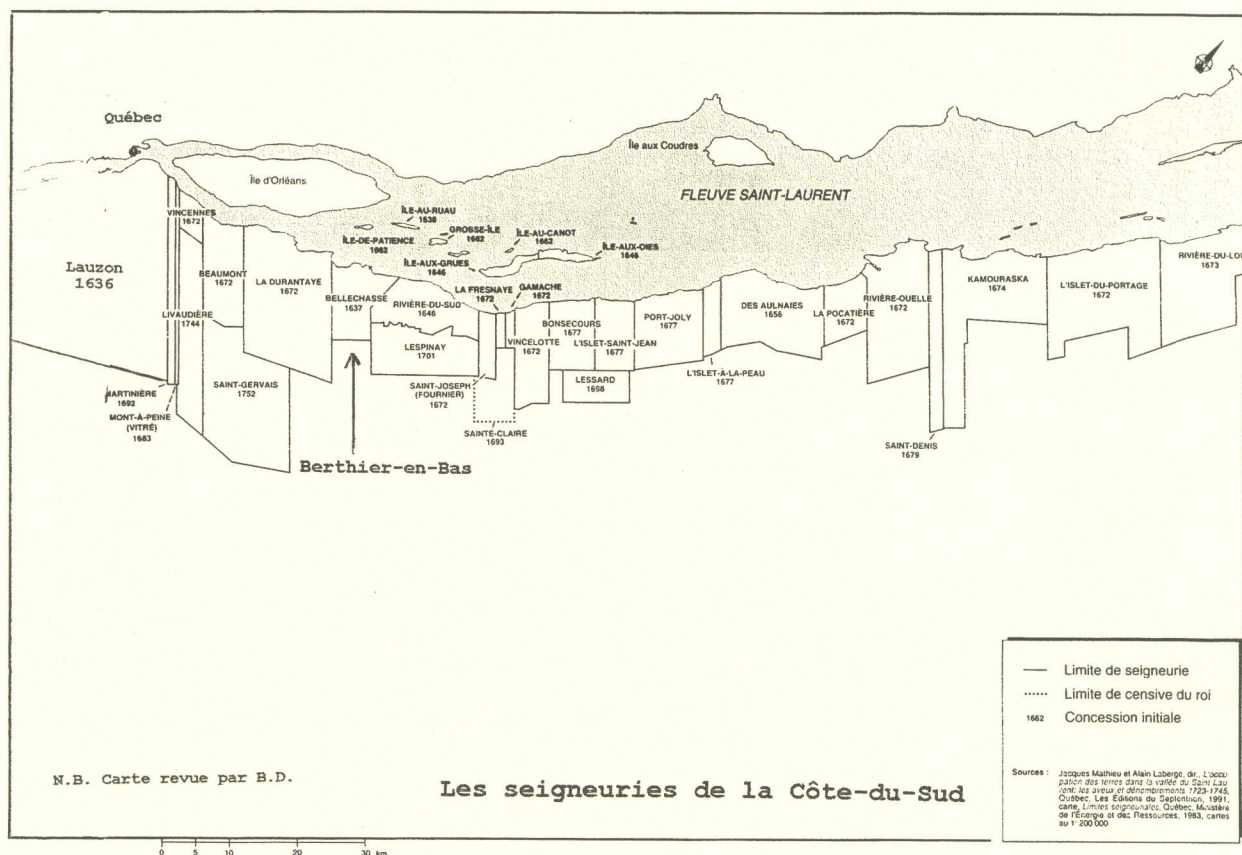
Jean, fils aîné d'Antoine, est baptisé le 9 juin 1672 par l'abbé Thomas Morel. Le baptême est enregistré à Notre-Dame de Québec. Le parrain Jean Delquel dit Labrèche ne nous apporte aucune précision. La marraine Renée Birette, femme de Pierre Balan dit Lacombe, livre des détails intéressants.

Le couple Birette-Balan se marie la journée même du baptême de Jean. Le jour de son mariage, Pierre Balan est dit de Berthier. Antoine Drapeau et le sieur Berthier (qui sait signer) agissent comme témoins à ce mariage. Aucune signature, ni aucune annotation déclarant que les époux ou les témoins ne savent signer n'apparaissent à l'acte de mariage. On peut supposer que le mariage comme le baptême ont été célébrés à Berthier par le prêtre-missionnaire lequel a fait l'enregistrement à Québec par après. Remarquons que le 8 février 1673, Pierre Balan invite à son tour Antoine Drapeau comme parrain de sa fille Marie, née à Berthier et baptisée le 8 février 1673 à la côte de Lauzon.

Les baptêmes de ces premiers enfants nous donnent des indications quant au lieu de résidence des Drapeau de 1670 à 1673, soit Berthier-en-Bas. Lors du baptême du troisième enfant "Marie fille d'Anthoine Drapeau habitant de Berthier et de Charlotte Joly sa femme", aucun doute possible: Antoine et Charlotte habitent Berthier-en-Bas. Thomas Morel officie au baptême le 18 mai 1674 et Henri de Bernières, curé de Québec, rédige l'acte. Le parrain Pierre Bazin est le fermier du sieur Berthier. La marraine Jeanne Gueneville, fille du roi et femme de Pierre Molleur dit Lallemand, est de la côte sud.

Antoine avait obtenu une concession de terre à Berthier, car lors du contrat de mariage de sa fille Marie avec Jean-Baptiste Hallé, le 17 juillet 1695, il fait donation à son futur gendre d'"une terre & habitation seize en la seigneurie de Berthier concistante à trois arpents de front tout ainsky que les autres habitans franc

et quitte des cens et rentes jusques a ce jour."³¹ Par cette donation, il faut croire qu'Antoine possédait une terre dans la seigneurie de Berthier et qu'il s'acquittait fidèlement des charges dues au seigneur du lieu. Pouvait-il donner ce qu'il ne possédait pas? Cependant aucun document attestant cette concession de terre n'est disponible. Nous n'avons pu situer cette terre à Berthier.



5- Le déménagement dans la seigneurie de Lauzon ou dans seigneurie de Vincennes³² en 1676

En 1676, Antoine habiterait-il dans la seigneurie de Lauzon? Le 3 octobre de cette année-là, lui et Pierre Molleur dit Lallemand, celui-ci habitant la seigneurie de Lauzon, concluent un marché devant le notaire royal Pierre Duquet. Ils s'obligent envers le sieur Pierre Nolan, cabaretier en la basse-ville de Québec, à lui

³¹ *Contrat de mariage Jean-Baptiste Hallé et Marie Drapeau, 17 juillet 1695. Greffe de Nicolas Métru, ANQ,Q.*

³² Aujourd'hui la seigneurie de Lauzon comprend les villes de Saint-Nicolas, de Bernières et de Lévis et la seigneurie de Vincennes fait partie de Beaumont.

livrer cent cordes de bois de chauffage "bon et loyal marchand". Ils recevront 50 sols pour chaque corde de bois rendu "a haulte mer" et livré à Québec pour le mois de juin de l'année suivante. Les entrepreneurs ont reconnu avoir reçu une avance de 18 livres de la part du bourgeois. Le lieu de résidence d'Antoine n'est pas mentionné au contrat.

En 1676, Antoine est probablement dans la région de la seigneurie de Lauzon et il travaille fort. Il se fait bûcheron. C'est un bon contrat pour l'hiver. Ce revenu supplémentaire aide à pourvoir aux besoins de trois enfants. Charlotte est enceinte d'un quatrième enfant, ce qui apportera des précisions quant à leur résidence.

Le 26 mars 1677, Jean-Baptiste est "baptisé en la coste de Lauzon"³³. La marraine Marguerite Amiot et Jean Joly, son époux "habitent la coste de Lauzon depuis 1667."³⁴ Ce fils décède le 7 mai suivant; l'acte de sépulture identifie Antoine et Charlotte comme résidents "de la coste de Lauzon."³⁵

Lors du baptême de Zacharie, le 29 septembre 1678, Antoine et Charlotte ses père et mère sont dits "habitants de Pointe-Lévy"³⁶ dans la seigneurie de Lauzon. Le parrain Zacharie Lisse, "résident de Pointe-Levy" et Anne Adam, la marraine, épouse de Jean Policain, habite la seigneurie de Vincennes.

Léon Roy, dans son ouvrage sur les premiers colons de la Rive Sud identifie les cinq familles pionnières de la seigneurie de Vincennes, soit Jean Policain (concession de terre no 51-52, le 24 novembre 1670, notaire Rageot), Zacharie Lisse (concession de terre no 55-56, vers 1672), Toussaint Le Dran (concession de terre le 2 mai 1676, notaire Maugue), Louis Auriot (concession de terre no 52-53 "dans bas de Lauzon", le 2 mai 1676, notaire Maugue), et Antoine Drapeau dont il dit que "la terre numéro 47 du premier rang de Beaumont lui aurait été concédée en 1676."³⁷ Nous ignorons comment Léon Roy détermine la venue d'Antoine à Vincennes en 1676.

On confondait peut-être côte de Lauzon, seigneurie de Lauzon et seigneurie de Vincennes? Autre méprise possible, dès 1672, on parle

³³ Hubert Charbonneau et al., *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, vol.1.

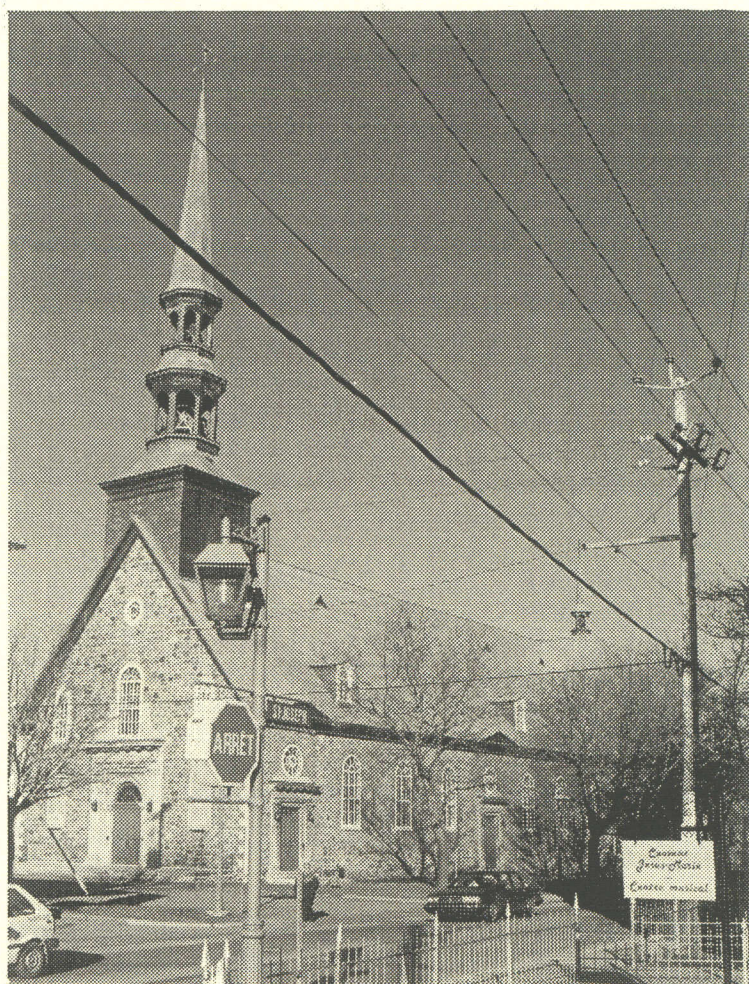
³⁴ Léon Roy, *op.cit.*, 271.

³⁵ *Sépulture de Jean-Baptiste Drapeau, 7 mai 1677*. Paroisse Notre-Dame de Québec, ANQ,M.

³⁶ Hubert Charbonneau et al., *op. cit.*, vol. 1.

³⁷ Léon Roy, *op. cit.*, 219.

de "l'église de Saint-Joseph de la Pointe de Lévi"³⁸ et la paroisse couvre à ce moment-là toute la rive sud, dite "Côte de Lauzon". La seigneurie de Vincennes était toute récente et on pouvait l'associer avec celle de Lauzon. La concession de terre à Louis Auriot en 1676 est dite "bas de Lauzon" et sa terre était sise dans la seigneurie de Vincennes. Des questions à résoudre...



Église Saint-Joseph de Lauzon

Antoine s'est-il installé quelque temps dans la seigneurie de Lauzon avant de prendre possession de sa terre dans Vincennes? Nous n'avons retracé aucun document identifiant une habitation dans la seigneurie de Lauzon.

Antoine était-il instable? À l'époque les colons étaient passablement mobiles, "car bon nombre (de colons) dès ce temps

³⁸ J.-Edmond Roy, *op. cit.*, 271.

possèdent plusieurs terres entre lesquels il faut bien choisir."³⁹ On dit même que les seigneurs s'arrachaient les colons afin de développer leur seigneurie. On pouvait accorder des terres sur simple promesse de tenir feu et lieu. Le colon choisissait la terre qui lui convenait le mieux.

"Comment expliquer qu'à partir de 1672 tant de familles de l'île (d'Orléans), des Côtes de Beaupré et de Beauport aient émigré vers la rive sud? Du côté du nord, les bonnes terres arables étaient presque toutes en exploitation. De plus, à l'île d'Orléans, le gibier de taille comme le chevreuil avait complètement disparu, semble-t-il. Or la rive sud offrait d'excellentes terres à cultiver, des forêts giboyeuses sans fin, des rivières poissonneuses, un fleuve encore plus généreux, de Lauzon à Kamouraska."⁴⁰ Antoine en optant pour la rive sud a fait un choix économique et a suivi le mouvement migratoire de l'époque.

Signature d'Antoine Drapeau, le 31 juillet 1700,
lors du contrat de mariage de son fils Jean et de Marie-Ursule Bolduc.

Antoine Drapeau

Signature de Charlotte Joly, le 5 août 1707,
lors de la donation à leur fils Pierre.

Charlotte Joly

³⁹ André Lafontaine, *op. cit.*, XIV.

⁴⁰ Gérard Lebel, *op. cit.*, 76.

Troisième partie

III- L'enracinement d'Antoine et Charlotte en Nouvelle-France

1- Leur habitation de Vincennes en 1680

Le 15 septembre 1680, "par devant Pierre Duquet notaire furent présents en leurs personnes Guillaume Albert dit de la Fontaine habitant de la seigneurie de Lauzon et y demeurant de présence en cette ville d'une part et Anthoine Drapeau habitant de la seigneurie de Vincennes et y demeurant aussy de présence en cette ville d'autre part." Plus de doute possible, en septembre 1680, la famille Drapeau demeure dans la seigneurie de Vincennes, aussi appelée seigneurie Cap Saint-Claude ou seigneurie Montapeine.

Que fait Antoine chez le notaire Duquet? Il s'oblige à "bousher (bûcher) nettoyer et deserter à la pioche sur l'habitation dudit Albert une certaine espace de terre en abattis qu'il dit avoir vu mesurée et marquée en présence dudit Albert et de Jean Boislard." Il s'engage à terminer l'ouvrage pour la Toussaint de 1681. En retour le dit Albert "a promis fournir audit Drapeau dans le jour de la feste de Saint-Michel prochain (le 29 septembre) une vache à lait soub poil brun laquelle luy Drapeau a dit avoir vue et en être content luy étant réservée jusqu'au jour de la livraison de laditte vache."

Il y a quatre à cinq kilomètres de distance entre les habitations d'Antoine et de Guillaume Albert. Notre homme parcourt probablement l'aller retour à chaque jour. Quelle besogne! Il doit faire la coupe du bois, brûler les branchages, labourer à la pioche un espace de terre afin de le rendre propre à la culture. Pourquoi cette charge de travail quand lui même doit voir au développement de sa propre terre? Il a besoin d'une vache pour les besoins de la famille: au moins quatre petites bouches à nourrir l'attendent à la maison. La "vache à lait soub poil brun" lui sera livrée le 29 septembre qui vient, avant même la fin des travaux auxquels il s'est engagé. Le lait est assuré pour l'hiver!

En 1681, il y a la naissance de Jean-Baptiste et le recensement. Au temps du recensement, Jean-Baptiste n'est pas encore né: il ne figure pas dans les données recueillies. Ce troisième recensement commandé en Nouvelle-France nous livre des précisions quant à la famille d'Antoine. Il est officiellement enregistré comme habitant de Cap Saint-Claude, seigneurie de Vincennes. Il a 35 ans et Charlotte Joly, sa femme, en a 33. Antoine est identifié comme tailleur, le métier qu'il exerçait en France. Quatre enfants sont recensés: Jean, 9 ans, Marie, 5 ans, Antoine (Zacharie), 3 ans et Charlotte, 1 an. Le recensement ajoute qu'il possède un fusil, une

vache (sûrement celle sous poil brun) et quatre arpents en valeur.⁴¹

C'est là toute la richesse de la famille à ce moment. À l'époque, un colon seul prenait un an pour mettre en culture un arpent et demi de terre. Mettre en culture, c'est couper le bois, dessoucher, défricher. Si Antoine a quatre arpents en valeur, c'est qu'il travaille cette terre depuis trois ans environ. Si on ajoute le contrat de défrichage qu'il a passé avec Guillaume Albert pour un an, on peut arriver à la conclusion de Léon Roy qui marque 1676 comme date de prise de possession par Antoine Drapeau de la terre no 47, dans la seigneurie de Vincennes (aujourd'hui Beaumont).



**Maison du XVIIIe située sur la terre concédée
à Antoine et Charlotte, à Vincennes**

Le 6 janvier 1681, Jean-Baptiste est baptisé par l'abbé Morel. L'acte de baptême est enregistré à L'Islet, où le missionnaire "séjourna une grande partie de l'année 1681."⁴² C'est un cinquième enfant pour Antoine et Charlotte. Louise, née en 1670, n'apparaissant pas au recensement, serait décédée avant 1681.

2- La vie de ces premiers colons

On cite le témoignage de Marie de l'Incarnation au sujet des débuts difficiles de la vie des premiers colons. Elle écrit le 29 octobre 1665: "Quand une famille commence une habitation, il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires à l'entretien d'une maison; mais ces premières

⁴¹ André Lafontaine, *op. cit.*, 187.

⁴² J.-Edmond Roy, *op. cit.*, 304.

difficultés passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps, autant qu'on peut l'être dans un pays nouveau (...) Au commencement, ils vivent de leurs grains, de leurs légumes et de leur chasse qui est abondante en hiver. Et pour le vêtement et les autres ustensiles de la maison, ils font des planches pour couvrir les maisons, et débitent des bois de charpente qu'ils vendent bien cher. Ayant ainsi le nécessaire, ils commencent à faire trafic et de la sorte, ils avancent peu à peu."⁴³

La première habitation est assez rustre. "Nos ancêtres (...) construisirent des petites maisons (qu'on dénomma cabanes) faites de pièce sur pièce, c'est-à-dire de billes grossièrement équarries et empilées les unes sur les autres. Les interstices sont d'abord bousillés de glaise, puis plus tard de mortier. Ces habitations couvertes de paille mesurent à peine une quinzaine de pieds de longueur sur quatorze de largeur et reposent sur quatre solives qui isolent le plancher. La maison canadienne peu ouverte sur l'extérieur et l'intérieur est plutôt sombre; la vitre est rare et chère. Au XVIIe siècle, on utilise surtout du papier ciré ou huilé."⁴⁴

L'intérieur de la maison est tout aussi rustique: en général une seule grande pièce où se trouve un immense foyer fait en pierre ou en terre glaise avec crémaillère servant autant au chauffage qu'à la préparation des aliments. Des marmites, poêlons, chaudrons y sont pendus. Les lits occupent les encoignures; une table et des bancs, un bahut, une huche taillés à la hache complètent l'ameublement. On y retrouve aussi un rouet, un dévidoir et un métier à tisser.

Les produits de la chasse et de la pêche ainsi que les récoltes des arpents mis en culture fournissent une nourriture abondante et variée. L'orignal, le chevreuil, le lièvre, les outardes, les canards, les tourtes, les perdrix, les sarcelles font les délices des colons. Le saumon, la morue, l'aiglefin, l'esturgeon et beaucoup d'autres espèces plus communes peuplent le Saint-Laurent qui mouille le domaine d'Antoine.

3- Deux dangers pour les premiers colons

Les premiers colons doivent faire face constamment à deux réalités aussi pénibles l'une que l'autre: l'hiver et les Iroquois!

Les hivers sont longs et rigoureux. On rapporte souvent les paroles de Bougainville qui se plaint de la rigueur des hivers au Canada, "un pays extrêmement froid, où les neiges sont abondantes, où

⁴³ Christiane Perron, *op. cit.*, 96.

⁴⁴ André Lafontaine, *op. cit.*, XVI.

l'hiver dure ordinairement six mois et où la neige atteindrait souvent six pieds d'épaisseur, même neuf en certaines occasions."⁴⁵ Les colons connaîtront les rafales et les poudreries, phénomènes rares dans leur pays d'origine. "La neige est plus cruelle, plus perfide que le froid. Elle paralyse toute activité. (...) enlise les maisons, bloque les routes, rend toute sortie impossible."⁴⁶

L'hiver aura quand même quelque utilité: il permettra le repos du sol, il facilitera le transport du bois au moyen de la traîne, il permettra la conservation d'aliments. Il fera la joie des enfants.

Les Iroquois sont présents. Ils sèment l'inquiétude, le désarroi et souvent la mort parmi les colons français. Tout habitant a besoin de son fusil pour aller au champ. Les Iroquois sèment la terreur non seulement parmi les colons français, mais également parmi les autres nations autochtones. Ce n'est qu'en 1701 que le gouverneur de Callières réussit à conclure un grand traité de paix avec toutes les nations indigènes.

Ces dangers n'empêchaient pas Antoine et Charlotte de voir au développement de leur concession de Vincennes et en même temps de s'occuper de leur petite famille.

4- La vie quotidienne à Vincennes

Situons la seigneurie de Vincennes. "Le 4 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à François Bissot de la Rivière, en faveur de ses fils Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, âgé de quatre ans, et François Bissot, âgé de huit ans, soixante et dix arpents de terre de front sur une lieue de profondeur, sur le bord du Saint-Laurent, entre la seigneurie de Lauzon et les terres non concédées (Beaumont). C'est là le fief et seigneurie de Cap Saint-Claude plus connu sous le nom de Vincennes."⁴⁷

Le seigneur tient feu et lieu, distribue des terres, construit un moulin banal, voit aux diverses corvées. Le colon doit payer cens et rentes au seigneur, effectuer plusieurs jours de corvée par an, utiliser le moulin du seigneur laissant le quatorzième minot en paiement. Un censitaire avait en moyenne 15 à 20 livres à payer au seigneur par année, soit en argent, en travail ou en biens. (Une journée de travail équivaut environ à deux livres.)

Comme les autres habitants de la colonie, Charlotte et Antoine triment dur pour développer leur domaine et pour pourvoir aux

⁴⁵ Robert-Lionel Séguin, *La civilisation traditionnelle de l'habitant aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Montréal, Fides, (1967), 145.

⁴⁶ Raymond Douville et al., *op. cit.*, 48.

⁴⁷ Pierre-Georges Roy, *op. cit.* 185.

besoins de leur famille. Les travaux diffèrent selon les saisons. Au printemps, entre autres tâches, on travaille la terre en vue des semailles du blé, de l'avoine, du lin ou du chanvre, on prépare le potager de légumes. À l'été, il y a les foins et les récoltes; on fabrique ou répare clôtures, instruments de la ferme; on nettoie les fossés.

À l'automne, on prépare de nouveaux morceaux de terre, on s'approvisionne de bois pour l'hiver, etc. La Saint-Michel, le 29 septembre, revêt une importance singulière, car "la Saint-Michel est consacrée aux affaires"⁴⁸: Antoine paie ses cens et rentes à son seigneur. C'est souvent la date correspondante à un début ou à une fin de contrat. À l'hiver, il fait la coupe du bois sur sa terre et il en profite pour construire les meubles et équipements dont lui et sa famille ont besoin. La famille continue à s'agrandir; les enfants apportent déjà leur aide.

Jean-Baptiste n'a qu'un an à la naissance de Pierre en 1682. Suit un autre Jean-Baptiste le 4 avril 1683, mais il décède deux jours plus tard. Marie-Charlotte naîtra en 1687 et un deuxième Pierre en 1690. La famille est complète: onze enfants dont huit atteindront l'âge adulte. Les joies des naissances multiples furent assombries par le décès de trois enfants.

Charlotte, malgré ses onze grossesses en moins de 20 ans, est tout aussi laborieuse. Elle prête main-forte aux divers travaux de la ferme, s'affaire à la cuisine, au tissage, à la confection des vêtements, à l'élevage des enfants, tâches domestiques réservées aux femmes à l'époque.

5- La maisonnée et les enfants

Un contrat passé devant le notaire Louis Chambalon de Québec nous apprend qu'en 1695, Marie, l'aînée des filles, est déjà engagée au service de la "veuve Dubosc", femme d'un marchand bourgeois de Québec et mère de deux jeunes enfants. Le 2 mai 1695, Marie en présence de sa mère qui "se sait fort et a dit avoir pouvoir de luy (son époux Antoine) de faire et passer ce qui suit" met fin à cet engagement. Ce jour-là, Marie s'engage comme "servante domestique pour un an à commencer du vingt sept du mois d'avril dernier jusqu'à pareil jour de l'année prochaine (...) et promet servir ledit sieur Chambalon en tout ce qu'il luy commandera d'honnête et licite en la dite qualité pour son service selon ses forces avec toute la fidélité requise."

Le notaire Chambalon s'engage de son côté à la nourrir, à la loger et à "luy payer pour bonne gageure la somme de soixante livres." De ces 60 livres, le notaire a payé comme avance de salaire la somme de 26 livres à la veuve Dubosc pour des dettes contractées envers

⁴⁸ Jean Provencher, *op. cit.*, 348.

celle-ci. La veuve avait fourni des "hardes et fournitures au delà de ses gageures pendant qu'elle (Marie) a été à son service." Le contrat note que la veuve retenait en garantie de remboursement de ces dettes "toutes les hardes de ladite Marie Drapeau."

En plus de Charlotte et de Marie, assistent à ce contrat Charles Rageot, greffier en la Prévôté de Québec ainsi que Pierre-François Fromage, témoins qui ont signé avec le notaire. Charlotte se sépare de son aînée, celle qui devait l'épauler dans les multiples tâches domestiques. On peut supposer le sacrifice de Charlotte.

À 20 ans, Marie a quitté le foyer pour aller travailler à l'extérieur. Elle apporte sûrement un supplément au revenu de la famille et c'est une bouche de moins à nourrir. Cet engagement prépare une séparation définitive. Le 18 juillet 1695, Marie épouse Jean-Baptiste Hallé, elle demeurera peu de temps au service du notaire Chambalon.

Sauf le départ de Marie, la maisonnée demeure bourdonnante d'enfants de 1670 à 1716. Jean, l'aîné de la famille, se marie le 11 août 1700. Zacharie, le "coureur des bois", se trouve à Tadoussac en 1701, et l'année suivante à Montréal. En 1708, c'est au tour de Jean-Baptiste de convoler. Un premier Pierre se marie en 1710 et l'autre Pierre dit le jeune se mariera en 1713. La cadette Marie-Charlotte épousera Clément LeSieur en 1716. Peu à peu la maison se vide. (Nous reviendrons sur chacun des enfants dans le chapitre suivant.)

Notons une autre information recueillie dans les registres de la paroisse de Beaumont. Le 15 avril 1708, Antoine est témoin à la sépulture de son voisin Sébastien Nollet, décédé à l'âge de 80 ans. Les autres témoins sont Joachim Molleur dit Lallemand et Jacques Turgeon, tous pionniers de Vincennes et de Beaumont, qui ont dû maintes et maintes fois se venir en aide l'un à l'autre.

Antoine et Charlotte à leur tour en vinrent à penser à préparer leur grand départ. En trois circonstances différentes, ils firent don de leurs biens à trois de leurs fils tant pour leur aider à s'installer que pour assurer leur propre sécurité dans la vieillesse.

6- Les donations de 1707 et de 1708

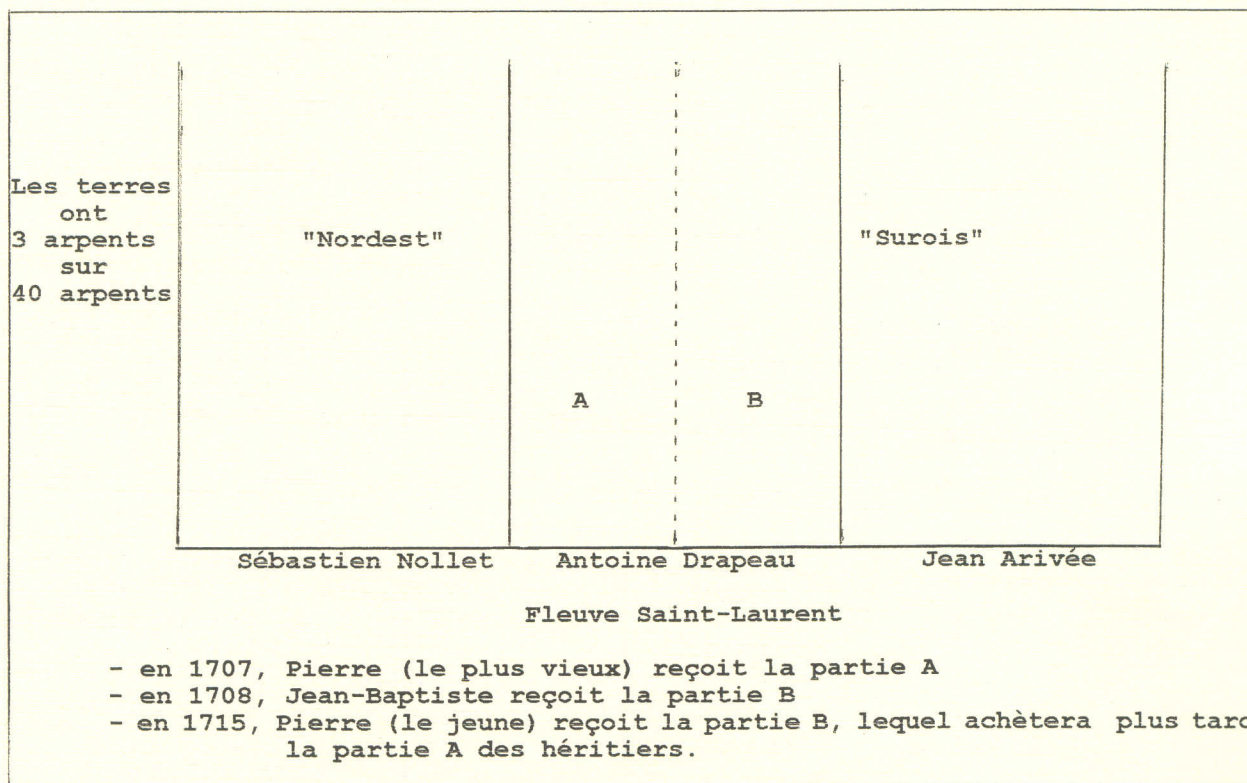
Le 5 octobre 1707, devant le notaire François Genaple de Bellefonds en la ville et prévôté de Québec, Antoine et Charlotte "se voyant caducs, infirmes et vieux et dans l'impuissance de faire valoir et cultiver leur terre sans le secours et l'assistance de quelqu'un de leurs enfants, et n'y ayant que Pierre Drapeau leur fils qui se soit attaché à leur rendre ce secours, ils se sont déterminés à luy donner la partie de leur terre et les choses mentionnées cy après, pour les nourrir et entretenir pour le reste de leurs jours..."

Les parents donnent à Pierre la partie de leur terre où se trouvent les bâtiments, cette partie fait un arpent et demi de front sur le fleuve Saint-Laurent sur quarante arpents de profondeur. L'autre moitié de la terre est réservée "pour l'hérédité des autres enfants". Jean-Baptiste profite de cette donation des parents pour donner lui-même à son frère Pierre tous ses droits sur l'autre moitié de terre venant de la future succession de ses parents. Jean-Baptiste veut ainsi manifester sa satisfaction à son frère qui se charge de nourrir et entretenir ses parents.

Non seulement Pierre s'occupera de ses parents "sains ou malades", mais encore il devra voir à sa soeur Charlotte, âgée de 19 ans, encore à la maison. Il s'engage à l'entretenir jusqu'à ce qu'elle soit "prise en charge par le mariage ou autrement."

À part le mobilier de la maison, la donation nous apprend qu'Antoine à ce moment-là possède un boeuf, deux vaches à lait, deux taureaux et cinq cochons. Charlotte signe ledit contrat. Antoine dit "avoir autrefois signé, mais qu'il ne le peut plus pour avoir oublié ou avoir la vue trop faible"! Il est âgé de 59 ans.

Les trois donations



La donation de 1708 est inscrite au contrat de mariage de Jean-Baptiste avec Perrine Lacroix passé le 11 octobre. Les dits futurs époux reçoivent en donation l'autre moitié de la terre qui était réservée pour "l'hérédité des autres enfants" dans le contrat précédent. Pierre cède à son frère ses droits de succession sur cette partie de terre jugeant que "laditte donation luy (à Jean-Baptiste) est plus onéreuse que proffitabile (... enjoignant) les dits futurs époux à avoir tous les soins possibles de ces dits père et mère." Pierre renonce à la donation de l'an dernier et rend la réciproque à son frère en lui cédant ses droits de succession sur cette autre partie de terre.

Jean-Baptiste aura la jouissance de ladite partie de terre et des bâtiments en autant qu'il s'engage à nourrir et entretenir ses parents "sains ou malades" et qu'il prenne soin de sa soeur Charlotte, laquelle devra travailler pour les dits futurs époux "selon ses forces et calité." Cette partie du domaine compte un arpent et demi de front sur le fleuve Saint-Laurent sur quarante arpents de profondeur. Jean-Baptiste disposera "d'un boeuf, de deux taureaux et de trois cochons près à engraisser."⁴⁹

Pourquoi cette deuxième donation? Jean-Baptiste qui allait se marier le 13 novembre suivant serait plus en mesure de s'occuper de ses parents que son frère Pierre encore célibataire à ce moment-là. À ce contrat, des clauses de séparation sont prévues au cas où les parents et les dits futurs époux ne s'accordent pas. Charlotte et Antoine partagèrent le même toit avec Perrine et Jean-Baptiste, leur fils, jusqu'en 1715.

7- La donation de 1715

Le 29 juillet 1715, devant le notaire René Gaschet, Antoine et Charlotte donnent à Pierre le jeune et à Marie Accary, sa femme, "un arpan et demy de terre de front sur quarante arpans de profondeur." Cette partie de terre correspond à celle donnée à Jean-Baptiste en 1708. Les parents se sont réservés une partie de la maison, car Pierre s'oblige à "les loger en leur particulier" et à fournir à chaque année 25 minots de blé froment, deux cochons, du bois de chauffage, un boisseau de sel, de l'anguille "pour leur hivernement", si Pierre en pêche. Il s'engage à semer deux minots de blé à chaque année, à nourrir la vache réservée aux parents, à les faire enterrer et à faire dire 25 basses messes basse à leur décès.

Antoine et Charlotte donnent également "deux boeuf et la charue garnie" et ajoutent que si les deux couples ne s'accordent pas, Pierre et sa femme seront tenus de rendre ce qu'ils ont reçu, sauf le bois de chauffage.

⁴⁹ *Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Drapeau et Perrine Lacroix, 11 octobre 1708. Greffe de Louis Chambalon, ANQ, Q.*

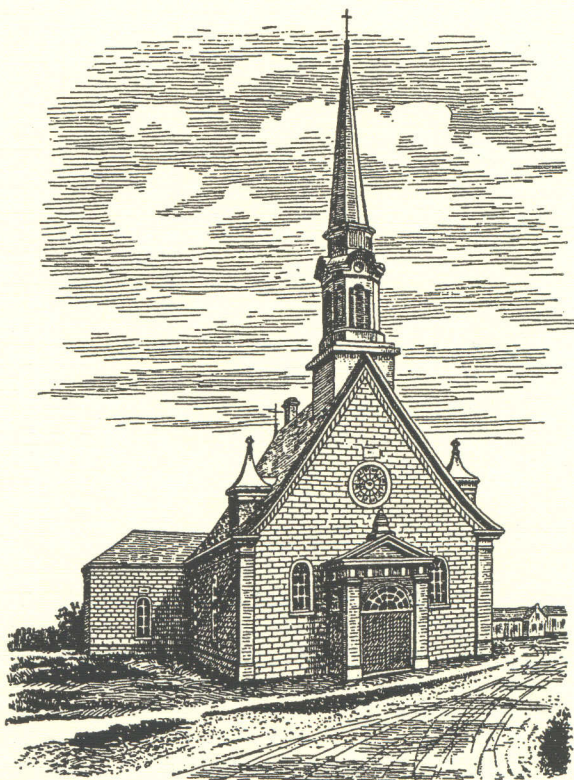
Ce même jour et devant le même notaire, Jean-Baptiste et l'autre Pierre passent un contrat de vente de leurs droits successifs à leur frère Pierre le jeune. Jean-Baptiste recevra 50 livres payables d'ici deux ans. Quant à Pierre, il reconnaît avoir reçu en quittance de son frère cadet la somme de 40 livres. Les deux frères vendeurs demandent à leur frère acquéreur de faire dire "dix messes pour le repos de l'âme de leurs père et mère après leurs décès." En 1715, Jean-Baptiste habite dans la seigneurie de Beaumont et Pierre l'aîné réside dans la seigneurie de La Durantaye.

Par ces diverses donations, Antoine voulait établir ses fils et assurer à lui et à sa femme une retraite convenable. Nous constatons que les deux premiers fils après un certain temps ont acquis à leur tour une concession. Pierre le jeune demeurera le seul propriétaire de tout le domaine des parents.

8- Les décès d'Antoine en 1717 et de Charlotte en 1718

Antoine et Charlotte ont vécu les dernières années de leur vie en compagnie de leur fils Pierre le jeune et de sa femme Anne Lis.

Antoine décéda en août 1717 et fut inhumé dans le cimetière de Beaumont le 23 de ce mois "dans la communion de notre Mère sainte église après s'être confessé et avoir reçu les sacrements de l'eucharistie et de l'extrême onction," selon l'acte de sépulture. Il était âgé de 69 ans dont 52 passés en Nouvelle-France.



Dans *Le Saint-Laurent historique*, Alphonse Leclaire présente l'église de Beaumont telle qu'elle se dressait avant les restaurations.

À l'automne 1717, Charlotte ira demeurer à Québec, rue Champlain, chez sa fille Charlotte, mariée à Clément LeSieur. L'acte de donation passé devant le notaire Jean-Étienne Dubreuil de Québec, le 16 février 1718, nous fournit plusieurs informations à ce sujet.

"Pour récompenser Clément LeSieur, son gendre, et Charlotte Drapeau, sa femme et fille des bons soins qu'ils ont eu d'elle (...) la dite (Charlotte) Joly elle a fait par les présentes donation savoir la somme de cinquante livres que (Pierre) Drapeau son fils luy doit pour argent qu'elle a prêté." Et la mère continue l'énumération des dons qu'elle fait: "24 gerbes de froment, (...) la primeur de la semence de un minot de bled (blé), (...) la primeur de la semence de 12 minots et demy de pois" que son fils Pierre s'est engagée à faire pour elle. De plus elle cède "ses linges et hardes, (...) toutes lesquelles choses ainsy données au cas que Dieu dispose d'elle par la maladie dont elle est présentement alittée." Sa fille et son gendre seront remboursés par qui de droit pour les frais encourus à l'occasion de sa maladie.

Le notaire aura pris soin de noter que Charlotte lors de la donation jouissait de tout son "entendement et jugement", et au moment de la lecture "mot a mot (...) la donatrice a dit avoir bien entendu." Ont signé avec le notaire les témoins Joseph de Lestre et François Dussault. Le tout s'est passé "en la chambre ou la ditte donatrice est malade, rue Champlain", à Québec.

"Le deux décembre mil sept cent dix-huit a été inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse Charlotte Joly veuve Drapeau morte la nuit précédente âgée d'environ soixante-douze ans après avoir reçu dans le cours de la maladie les sacrements de l'église laquelle inhumation a été faite en présence des sieurs Dupuis et Reiche ecclésiastiques." Ainsi fut rédigé l'acte de sépulture par Thomas Thiboult, curé de Notre-Dame de Québec, où ont eu lieu les funérailles.

Ainsi prenait fin la vie de nos ancêtres Antoine et Charlotte, vie toute consacrée à leur famille et à la Nouvelle-France. En parcourant les divers documents des notaires et des registres de l'état civil de cette époque, il nous a été permis de suivre les traces de ces valeureux pionniers. Il manque le quotidien de cette vie trépidante, mais à chacun de nous d'imaginer un jeune couple dans la vingtaine, en plein pays de colonisation et qui plus est à des milliers de kilomètres de leur patrie d'origine.

Quatrième partie

IV- La première génération de Drapeau en Nouvelle-France

Concrétisons davantage la vie de nos ancêtres. Nous suivrons rapidement les traces de leurs onze enfants, ces Drapeau de la première génération. Charlotte et Antoine, comme tous les parents, ont dû suivre avec intérêt les péripéties de leurs enfants, prêtant main-forte à l'occasion et prodiguant conseil à la fois.

1- Louise (1670- ?)

Le premier enfant naît le 26 décembre 1670, "dans le lieu dit Belle Bosse." Louise est baptisée le 23 avril suivant. Son parrain est Jacques Jobert, farinier, âgé de 28 ans. La marraine Louise Michaud, une fille du roi, femme de Jean Daniau dit Laprise, habitant de Berthier-en-Bas dès 1670, donne son nom à l'enfant.

Aucune autre trace de Louise n'est relevée dans les documents. Elle décède avant 1681, car elle n'apparaît pas au recensement général de cette année-là.

2- Jean (1672-1712)

Jean, né le 28 avril 1672 à Berthier-en-Bas, est baptisé le 9 juin suivant. L'acte est noté aux registres de la paroisse Notre-Dame de Québec. Le parrain Jean Delquel dit Labrèche nous demeure inconnu. La marraine Renée Birette, fille du roi, originaire de La Rochelle, épouse le jour même de ce baptême, Pierre Balan, habitant de Berthier-en-Bas.

Jean s'unit à Marie-Ursule Bolduc le 11 août 1700 à la paroisse Saint-Joseph de Pointe de Lévy. Marie-Ursule, veuve de Henry Brault dit Pominville, a trois enfants. Ce dernier avait déjà 12 enfants de sa première femme décédée en 1691. Jean et Marie-Ursule à leur tour eurent quatre enfants: Marie-Jeanne, Jean, Thérèse et Ursule. Une famille reconstituée de 19 enfants...

Au contrat de mariage passé le 31 juillet 1700 devant le notaire Chambalon, Jean déclare avoir obtenu une concession de terre dans la seigneurie de Lauzon. Le curé Philippe Boucher de la paroisse Saint-Joseph de Pointe de Lévy s'était fait concéder cette même terre le 5 novembre 1698⁵⁰. Le 29 août 1699, devant le notaire

⁵⁰ Concession de terre de Thomas Bertrand à Philippe Boucher, 5 novembre 1698. Greffe de Gilles Rageot, ANQ,Q.

Gilles Rageot, il déclarera que les véritables acquéreurs de cette concession sont Jean-Baptiste Hallé (5 arpents), Jean Drapeau (3 arpents) et Zacharie Drapeau (3 arpents), son frère.

Jean céda cette terre à Jean Duquet dit Desrochers le 1 juin 1705.⁵¹ Où demeura-t-il par après? Aucune trace connue actuellement. Jean décède avant octobre 1712, car Marie-Ursule aura convolé une troisième fois à ce moment-là.

Le 5 octobre 1712, elle passe un contrat de mariage avec Richard Taillard.⁵² Aucun enfant n'est connu de cette dernière union. C'est probablement à ce moment que Marie-Ursule déménage à l'île Jésus (aujourd'hui Laval), car "Richard Taylor y est agriculteur."⁵³ Tous les enfants Drapeau se sont mariés à la paroisse Saint-François-de-Sales, à l'île Jésus. Marie-Ursule décède le 4 mai 1742 et est inhumée au cimetière Saint-François-de-Sales, île Jésus.

Jean, fils de Jean Drapeau et de Marie-Ursule Bolduc, épouse Thérèse Delquel dit Labrèche, le 28 novembre 1728. Il s'établira à l'île Jésus dans la paroisse Saint-François-de-Sales.⁵⁴

3- Marie (1674-1754)

Marie née à Berthier-en-Bas le 6 mai 1674 est baptisée le 18 mai suivant, l'acte est consigné à Notre-Dame de Québec. Le parrain Pierre Bazin était le fermier du sieur de Berthier. Jeanne Gueneville, la marraine, fille du roi, épousa Pierre Molleur dit Lallemand.

Les registres de l'Hôtel-Dieu de Québec nous révèlent que Marie, âgée de 15 ans, fut hospitalisée 20 jours en octobre 1689. Elle est résidente de Saint-Joseph de Lauzon, même si elle demeure dans la seigneurie de Vincennes. Il n'y a aucune information quant au motif de son hospitalisation.

En 1695, nous retrouvons Marie à Québec au service de la veuve Dubosc, puis par après servante chez le notaire Chambalon. Son séjour à Québec lui permet de rencontrer Jean-Baptiste Hallé qu'elle épouse le 18 juillet 1695 à Saint-Joseph de Pointe de Lévy.

⁵¹ Vente de Jean-Baptiste Hallé fils à René Albert, 19 octobre 1709. Greffe de Louis Chambalon, ANQ,Q.

⁵² Contrat de mariage entre Richard Taillard et Marie-Ursule Bolduc, veuve Jean Drapeau, 5 octobre 1712. Greffe de Jean-Étienne Dubreuil, ANQ,Q.

⁵³ Marcel Fournier, *Les Européens au Canada des origines à 1765*, Montréal, Les Éditions du Fleuve, (1989), 249.

⁵⁴ Note: Jean Drapeau, ancien maire de Montréal, descend de cette lignée.

Le 14 juillet précédent, les futurs époux avaient passé un contrat de mariage devant le notaire Nicolas Métru. Antoine donne en dot la terre et l'habitation de Berthier, dont nous avons déjà parlé, en plus il promet lui "et sa femme donner et bailler audit Hallé dix escus aussy en faveur de mariage de la future espouse leur fille."⁵⁵ Le contrat ajoute qu'il remettra cette somme "l'année prochaine".

Jean-Baptiste Hallé avait succédé à son père sur la terre de Pointe de Lévy. Il était veuf de Marie Maranda qui laissait six enfants en bas âge, l'aîné ayant 12 ans. À l'inventaire des biens passés en présence du notaire Nicolas Métru, le 14 juillet 1695, on constate que Jean-Baptiste apportait des biens estimés à près de 900 livres et des dettes de 360 livres.

"L'habitation dudit Hallée prisee et estimée y compris sa cabane de haut et de bas a la somme de cinq cents livres,"⁵⁶ sa maison est ainsi décrite. De plus il a un taureau, deux vaches, un cochon et une truie, neuf poules et un coq. Même si ces biens appartiennent pour la moitié aux enfants orphelins, il demeure que Jean-Baptiste et Marie sont assez bien pourvus. Marie apporte en dot la terre et l'habitation de Berthier-en-Bas que le couple a dû vendre par la suite, car il n'en est plus question.

Ce Jean-Baptiste Hallé est entré au séminaire de Québec en 1668. "Il figure au nombre des six premiers élèves de cette institution." J.-Edmond Roy ajoute qu'il "fut le premier bedeau de la paroisse Saint-Joseph de Pointe de Lévy". Son acte de sépulture mentionne: "Les bons services qu'il a rendus à cette paroisse en exerçant avec édification la charge de bedeau depuis un grand nombre d'années doivent engager les paroissiens à se souvenir de lui et prier pour le repos de son âme. Il eut d'autant plus de mérite à accomplir sa tâche de bedeau que sa terre (...) était très éloignée de l'église."⁵⁷

Marie a sûrement participé à des corvées avec son mari à la paroisse Saint-Joseph. Leur vie fut partagée entre les travaux de la terre et les charges de l'église.

Jean-Baptiste Hallé et Marie Drapeau eurent huit enfants. Au décès de celui-ci le 26 février 1726, à l'âge de 69 ans, il laissait une famille de 14 enfants, mais le cadet avait déjà 16 ans. Marie décéda le 6 juillet 1754 à l'âge vénérable de 80 ans et fut inhumée le lendemain dans le cimetière de Québec, selon l'acte rédigé par

⁵⁵ *Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Hallé et Marie Drapeau*, 17 juillet 1695. Greffe de Nicolas Métru, ANQ,Q.

⁵⁶ *Inventaire de Jean-Baptiste Hallé*, le 14 juillet 1695. Greffe de Nicolas Métru, ANQ,Q.

⁵⁷ Léon Roy, *op. cit.*, 267.

Charles Youville Dufrost, vicaire de la paroisse, fils de Marguerite d'Youville.

4- Jean-Baptiste (1677-1677)

Ce quatrième enfant ne vécut que peu de temps. Né le 22 mars 1677, il est baptisé le 26 mars suivant. La marraine est Marguerite Amiot, femme de Jean Joly. Le parrain est Jean-Baptiste Condé surnommé le Poitevin, car il venait du Poitou et de la même ville qu'Antoine, soit Fontenay-le-Comte. Ce cordonnier venait probablement d'arriver comme engagé et il apportait des nouvelles de Fontenay à notre Antoine. Il donna son nom à l'enfant.

L'acte de sépulture du 7 mai 1677 est enregistré à Notre-Dame de Québec et signé par Henri de Bernières, curé de la paroisse.

5- Zacharie (1678-1707?)

Zacharie sera baptisé à l'église Saint-Joseph de Pointe de Lévy, le 29 septembre 1678, soit sept jours après sa naissance. Le récollet Louis Henpin lui confère le baptême.

Le parrain Zacharie Lisse transmet son nom à l'enfant; la marraine est Anne Adam, femme de Jean Policain. Les familles Lisse et Policain sont voisines des Drapeau. Les échanges sont constants entre ces familles tout au long de leur vie.

Au recensement de 1681, il est appelé Antoine, mais il s'agit bien de Zacharie, car on donne trois ans à cet Antoine. Ce Zacharie demeure une énigme: nous le retrouvons ici et là avant de perdre sa trace pour toujours.

En 1699, il reçoit en concession une terre de trois arpents sur cinquante arpents dans la seigneurie de Lauzon. C'est une partie de la concession faite au curé Philippe Boucher le 5 novembre 1698, terre acquise au nom de Zacharie Drapeau. Cette terre était contiguë à celle de Jean-Baptiste Hallé, son beau-frère.

Le 11 août 1700, Zacharie sera présent au mariage de son frère aîné Jean avec Marie-Ursule Bolduc. Il occupe probablement sa terre de Lauzon. Qu'advient-il de cette terre? Nous n'avons pas de trace.

Le 5 juillet 1701, on le trouve à Tadoussac où il est témoin-parrain à deux baptêmes d'Amérindiennes: la première âgée de 4 ans nommée Louise et l'autre Angélique âgée de 6 ans, cette dernière fille de Nicolas Chabominet et de Marie-Jeanne Menatchichou. Zacharie accompagne un missionnaire chez les Mistassins le père jésuite Jean Chardon.⁵⁸ Est-il coureur des bois? trafiquant? donné à un missionnaire?

⁵⁸ Le 5 juillet 1701, Le troisième registre de Tadoussac, p. 36, ANQ,Q.

En 1702, deux actes notariés nous indiquent sa présence à Montréal. Le 11 mai 1702, par devant le notaire Antoine Adhémar, il "a reconnu devoir à Monsieur maître Charles Juchereau de St Denys (...) la somme de dix sept livres 7 sols pour marchandises a luy fournies."⁵⁹ Le 13 mai suivant une autre obligation est contractée en faveur du sieur Antoine Pascaud, marchand de Ville-Marie, dans laquelle Zacharie reconnaît "devoir (...) la somme de quatre vingts treize livres dix sols pour marchandises a luy fournies."⁶⁰

Quelle marchandise a pu acheter Zacharie? Nous l'ignorons. Quel était le motif de sa venue à Ville-Marie? S'y est-il installé? À ces deux contrats, il est mentionné que pour l'exécution de ses obligations envers ses créanciers, il a élu son domicile à Ville-Marie dans la maison de Jean Drapeau dit Laforge, sise rue Saint-Paul. Rien de plus.

Ce Jean Drapeau dit Laforge venait de Foussais, un arrondissement de Fontenay-le-Comte⁶¹. Il serait arrivé en Nouvelle-France peu après Antoine Drapeau. Il était maître taillandier, forgeron spécialisé dans la confection des outils d'où le surnom de Laforge. Ce Jean Drapeau était peut-être dans la parenté d'Antoine. (Cette lignée de Drapeau dit Laforge n'a pas laissé de descendant.)

Après ces épisodes, nous perdons la trace de Zacharie. Qu'a-t-il fait de sa concession de Lauzon? Comment a-t-il remboursé ses obligations à Montréal? A-t-il fondé un foyer? Où est-il décédé? Nous croyons qu'il était décédé au moment des donations de 1707 et 1708, car il n'est jamais question de lui dans les diverses transactions entourant ces donations.

6- Charlotte (1680- ?)

La seule indication que nous ayons de cette Charlotte, c'est qu'au recensement de 1681, elle est dite âgée d'un an. Quand est-elle née? Quand est-elle décédée? Les registres sont muets à son sujet.

7- Jean-Baptiste (1681-1721)

Né le 3 janvier 1681, baptisé le 6 janvier suivant par Thomas Morel, qui signe curé de la Côte du Sud. L'acte est enregistré à L'Islet, car l'abbé Morel y séjourna un certain temps à cette époque. Jean Brest, le parrain, ne laisse pas de trace. La marraine

⁵⁹ *Obligation à Monsieur Juchereau par Zacarie Drappeau, 11 mai 1702. Greffe d'Antoine Adhémar, ANQ,M.*

⁶⁰ *Obligation à Monsieur Pascaud par Zacarie Drappeau, 13 mai 1702. Greffe d'Antoine Adhémar, ANQ,M.*

⁶¹ René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, (1983), 360.*

Catherine Chalut était veuve de Noël Pourveu dit Lafortune, habitant de la côte de Lauzon.

Jean-Baptiste passe un contrat de mariage devant le notaire Chambalon, le 11 octobre 1708. Il épouse Perrine Lacroix, âgée de 21 ans, le 13 novembre 1708 à la paroisse Saint-Étienne de Beaumont. Elle est la fille de Joseph Lacroix et de Barthélémye Mailloux de Saint-Michel de La Durantaye.

"Ledit Lacroix et sa dite femme promettent livrer audit futur époux une vache à lait prise à la somme de cinq livres la veille de leurs épousailles."⁶² Le contrat mentionne que Perrine reçoit un demi arpent de terre sur quarante, en la seigneurie de La Durantaye, soit la cinquième partie de trois arpents, provenant de la succession Jeanne Mercier et Michel Mailloux, les parents défunts de sa mère.

Après leur mariage, Jean-Baptiste et Perrine vécurent quelques années avec Antoine et Charlotte, comme il a été mentionné lors de la donation de 1708. En 1715, Jean-Baptiste céda ses droits à Pierre son frère cadet. Jean-Baptiste reçut une concession de terre de trois arpents sur quarante en la seigneurie de Beaumont. Le notaire Pinguet de Vaucour confirme par acte notarié cette concession, car "ledit Drapeau et sa femme avaient possédez pendant un grand nombre d'années une terre (... suite à une) promesse verbal qui leur aurait été faite."⁶³ Par cet acte notarié de 1743, les héritiers de Jean-Baptiste et de Perrine disposaient de la terre qui leur revenait par succession.

Jean-Baptiste et Perrine vécurent en la seigneurie de Beaumont à partir de 1715. Ils ont eu quatre enfants. Jean-Baptiste décéda à l'âge de 40 ans et a été inhumé dans le cimetière de Beaumont le 5 avril 1721. L'acte de décès note qu'en mourant, il a donné "les marques d'un bon chrétien."

Perrine a passé encore quelques années à Beaumont. L'inventaire des biens de la communauté de feu Jean-Baptiste Drapeau montre que la famille vécut très modestement⁶⁴. Elle contracte mariage le 12 mai 1724 avec François Dumont en la paroisse Saint-Étienne de Beaumont. En 1726, la famille alla vivre à Québec, rue Saint-Charles. Quatre autres enfants viennent compléter cette nouvelle famille. Perrine décède en 1734. L'inventaire des biens de la communauté de François

⁶² *Contrat de mariage Jean-Baptiste Drapeau et Perrine Lacroix*, 11 octobre 1708. Greffe de Louis Chambalon, ANQ,Q.

⁶³ *Concession de terre en la seigneurie de Beaumont*, 9 janvier 1743. Greffe de Jacques-Nicolas Pinguet de Vaucour, ANQ,Q.

⁶⁴ *Inventaire de la communauté de défunt Jean-Baptiste Drapeau*, 19 octobre 1726. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.

Dumont, veuf de Perrine Lacroix, laisse voir une vie beaucoup plus aisée pour Perrine et sa famille.⁶⁵

8- Pierre (1682-1754)

Le dictionnaire généalogique de Tanguay fixe l'année de naissance de Pierre en 1682. À l'acte de sépulture en 1754, il est dit âgé de 75 ans, ce qui le ferait naître en 1679. Selon une tendance à l'époque, on vieillissait le défunt, alors 1682 semble vraisemblable. On ne retrouve pas l'acte de baptême.

Le 10 novembre 1710, Pierre épouse Anne Lacroix, fille de Joseph Lacroix et de Barthélémye Mailloux, de la seigneurie de La Durantaye. Le contrat de mariage, s'il existe, est introuvable. Ils ont eu 12 enfants. Anne était la soeur de Perrine, femme de Jean-Baptiste.

Pierre fut probablement le plus actif des fils d'Antoine. Il est colon, navigateur; fait du cabotage; achète et vend des terres; fait le commerce du bois, de bateaux et chasseur à l'occasion. Tantôt il réside à Beaumont, à Saint-Michel, à Québec, à Saint-Nicolas. Résumons son activité.

Rappelons que lors de la première donation faite par son père et sa mère, le 5 août 1707, Pierre reçoit la moitié du domaine; en retour il s'engage à s'occuper de ses parents. Un an plus tard, la donation passe à son frère Jean-Baptiste qui à son tour s'oblige à entretenir et à loger ses parents.

Le 27 août 1708, Pierre s'établit sur une terre dans la seigneurie de La Durantaye, voisine de la seigneurie de Beaumont. (Il était à environ 4 milles et demi de la maison paternelle.) Il achète cette terre de Simon Chamberland, charretier à Québec, et de Élisabeth Rondeau, qui l'a obtenue en succession suite au décès de son frère Pierre Rondeau. Il y a entente à payer lesdits vendeurs "moyennant le nombre de cent cordes de bois bon et marchand que ledit acquereur promet bailler et livrer auxdits vendeurs dans cinq ans à raison de vingt cordes par an (...) livrable par ledit acquereur a bord de la chaloupe ou barque que ledit vendeur envoie (...) audit lieu de la Durantaye au devant de ladite habitation (soit celle de Pierre)."⁶⁶

Un petit fait: le 21 novembre 1712, "Pierre François Drappeau Lesné et Pierre Drappeau son frère" (On reconnaît Pierre, l'aîné, et Pierre, le jeune) empruntent du notaire Florent de Lacetière "la

⁶⁵ *Inventaire de la communauté de François Dumont, veuf de Perrine Lacroix, 6 mars 1738. Greffe de J.-N. Pinguet de Vaucour, ANQ,Q.*

⁶⁶ *Vente de Simon Chamberlan et sa femme à Pierre Drappeau, 28 août 1708. Greffe de Louis Chambalon, ANQ,Q.*

somme de cent vingt livres (...) laquelle somme ils ont promis employer à leur esquippement pour la chasse qu'ils espèrent de faire pendant le cours du présent hiver."⁶⁷ Ils s'engagent à remettre à leur créancier le paiement de leur dette pour le 15 avril 1713, suite à la vente de leur chasse et des pelleteries.

Le 16 avril 1717, Pierre et Anne décident de vendre cette terre à Antoine Bilodeau "moyennant le prix et somme de dix-neuf cents livres".⁶⁸ La transaction s'avère une bonne affaire en regard du prix payé à l'achat de la première terre.

Le 20 avril 1717, ils achèteront une nouvelle terre de deux arpents de front d'Antoine Bourgeois et de Catherine Marquet, que celle-ci détenait par droit de succession. Pierre paie comptant "mille livres en carte monnaie ayant cours dans le pays."⁶⁹ Le 30 septembre suivant, ils complètent leur nouveau domaine en achetant un arpent de terre de Louis-Joseph Morel, seigneur de la Durantaye "moyennant le prix et somme de cent franc que ledit acquéreur lui a délivré en carte monnaie ayant cours dans le pays en présence de nous notaire."⁷⁰ Pierre dispose de bonnes liquidités.

Pierre deviendra caboteur et fera le commerce et le transport du bois pour les habitants de Québec. Les achats et vente de terres dans la seigneurie de La Durantaye continueront jusqu'en 1737, année où Pierre et Anne feront une transaction qui les amènera vivre rue Saint-Vallier, à Québec.

Anne décède à l'Hôtel-Dieu de Québec le 31 octobre 1741. Pierre s'établit à Saint-Nicolas vers 1743. Il demeure veuf jusqu'en 1748, année où il contracte mariage avec Marie-Catherine Pollet de la paroisse Saint-Antoine de Tilly⁷¹.

Le 20 avril 1754, Pierre est inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Nicolas "après avoir été confessé et reçu le saint Viatique n'ayant point reçu le sacrement d'extrême-onction pour

⁶⁷ *Obligation à Monsieur de la Cetièrre par François et Pierre Drapeau, 21 novembre 1712. Greffe de Pierre Rivet dit Cavalier, ANQ,Q.*

⁶⁸ *Vente par Pierre Drapeau et Anne LaCroix à Antoine Billaudeau, 16 avril 1717. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.*

⁶⁹ *Vente par Antoine Bourgeois et Catherine Marquet, à Pierre Drapeau, 28 août 1717. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.*

⁷⁰ *Vente par M. de la Durantaye à Pierre Drapeau, 30 septembre 1717. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.*

⁷¹ *Contrat de mariage entre Pierre Drapeau et Marie-Catherine Pollet, 20 octobre 1748. Greffe de Jean-Baptiste Choret, ANQ,Q.*

avoir trop longtemps tardé à me venir chercher"⁷², note le curé Desrochers. Sa deuxième épouse le suivait dans la tombe quelque six jours plus tard, le 26 avril.

Ce Pierre eut une vie fort active qu'il vaudrait la peine d'explorer davantage, laissant entrevoir les qualités de débrouillardise et de ténacité que lui ont léguées ses parents et qu'il transmettra à ses enfants.

Pierre et Jean-Baptiste avaient marié les deux soeurs Lacroix; nous avons passé sous silence les biens apportés par ces femmes à l'un et à l'autre Drapeau par succession. En effet les deux soeurs ont hérité de nombreuses terres suite au décès de leurs parents Joseph Lacroix et Barthélémye Mailloux. Ces deux familles pionnières avaient de grandes possessions.

9- Jean-Baptiste (1683-1683)

Ce deuxième Jean-Baptiste ne vécut que quelques jours: né le 4 avril 1683, baptisé le lendemain, il décède le jour suivant. Le seigneur de Vincennes François Bissot de la Rivière fut parrain de l'enfant et la marraine fut Louise Mance, mariée à Jean Levrard, canonnier à Québec. Claude Volant est le missionnaire officiant.

L'acte de sépulture mentionne qu'il fut enterré au cimetière Saint-Joseph de la Pointe de Lévy en présence de Pierre Guiet, de Joseph Couture et de Claude Volant.

10- Marie-Charlotte (1687-1744)

Le 27 avril 1687 naissait Marie-Charlotte, baptisée le premier mai 1687 à Saint-Joseph de Lauzon. Elle a comme marraine Marie-Ursule Philippeaux, épouse de Hugues Cochran, marchand de Québec et le parrain est un capitaine de milice, Pierre Bécart de Grandville, résident de Québec.

Dans les diverses donations faites par ses parents, il est question de Marie-Charlotte. En cédant leurs biens à l'un ou à l'autre de leurs fils, Antoine et Charlotte pensent toujours à garantir la sécurité de leur fille qui demeure à la maison avec eux. Elle est leur soutien et ne se mariera qu'à l'âge de 29 ans. Au passage, notons que le 20 octobre 1708, elle est marraine de Louis-Charles Lacombe, fils de Jean-Baptiste Balan dit Lacombe et de Jeanne Mailloux, deux familles proches des Drapeau.

Le 27 avril 1716, elle épouse Clément LeSieur, originaire de l'île Jersey. Ce mariage est présidé par l'évêque de Québec, Monseigneur Jean de Saint-Vallier. Le couple s'établit à Québec. Clément et

⁷² *Registres des baptêmes, mariages, sépultures, année 1754, Paroisse Saint-Nicolas, ANQ,Q.*

Marie-Charlotte ont eu six enfants.

En 1717, peu après la mort de son père, elle accueillera sa mère chez elle. Elles ont partagé si longtemps la même existence à Vincennes que l'on peut comprendre pourquoi la mère, malade, se réfugie chez sa fille à Québec. Dans l'acte de donation du 16 février 1718, Charlotte Joly a su reconnaître les grands services que son gendre et sa fille lui ont rendus dans la maladie.

Marie-Charlotte décède le 3 juillet 1744 à l'âge de 57 ans. Elle est inhumée dans le cimetière de Québec. Clément Lesieur meurt le 13 décembre 1759 à l'âge de 70 ans et est inhumé le lendemain dans le cimetière de Beaumont, selon l'acte de sépulture.

11- Pierre dit le jeune (1690-1756)

Le curé Philippe Boucher de la paroisse Saint-Joseph de Lauzon baptise Pierre le 9 avril 1690. Perrine Samson est la marraine et Pierre Blanchet, le parrain. Ce Pierre est parfois identifié Pierre le jeune dans les actes notariés qu'il a passés au cours de sa vie, le distinguant de son autre frère Pierre.

Pierre épouse Marie-Anne Lis⁷³ le 16 octobre 1713 à Beaumont. Ils ont eu 14 enfants dont six décèdent en bas âge. Pierre a pris définitivement la relève des parents sur la terre de Vincennes. Ses père et mère lui firent donation le 29 juillet 1715⁷⁴ de la moitié de leur terre, celle où il n'y avait pas d'habitation.

Pierre reconstitue le patrimoine d'Antoine et de Charlotte. Dès le 29 juillet 1715, ses frères Jean-Baptiste et Pierre lui vendent leurs droits de succession sur l'autre partie de la terre, comme nous l'avons vu précédemment. En 1732, il achètera les droits de succession détenus par ses neveux et nièces, enfants de son frère aîné Jean, époux de Marie-Ursule Bolduc. Les héritiers consentent à céder leurs droits "à Pierre Drapeau leur oncle habitant de la cote et seigneurie de Montapeine (...) pour et moyennant le prix et somme de soixante dix livres laquelle somme ledit acquereur a presentement payé comptant."⁷⁵ Pierre possède tout le domaine où Antoine et Charlotte ont vécu.

⁷³ N.B. Marie-Anne Lis est souvent appelée Marie Accarie ou Accary dans les actes notariés. Elle était fille de Zacharie Lis, d'où viendrait ce surnom, soit Marie à Zacharie, Marie à Carie, Marie Accarie.

⁷⁴ N.B. Les dictionnaires généalogiques Tanguay et Jetté confondent les deux Pierre, fils d'Antoine. L'acte de donation du 29 juillet 1715 nous éclaire: Pierre le jeune est marié à Marie (Lisse) Accarie et Pierre le pénultième est marié à Anne Lacroix et par la suite à Catherine Paulet.

⁷⁵ Vente des héritiers Drapeau à leur oncle Pierre Drapeau, 4 juillet 1732. Greffe de Jean-Claude Louet, ANQ,Q.

Peu de documents nous parlent de ce Pierre, il s'est occupé de ses parents jusqu'à leur départ et il a dû poursuivre le travail de son père sur sa terre de Vincennes.

Le 12 août 1750, devant le notaire Jean-Claude Panet, Claude-Joseph Roy, seigneur du fief de Montapeine (Vincennes), concède officiellement à Pierre la terre que celui-ci habitait déjà. La terre de Vincennes n'avait été concédée probablement que verbalement à Antoine et Charlotte vers 1676, comme il arrivait à l'époque. Aussi Pierre a voulu légaliser son droit de propriété avant de céder le bien paternel à son tour à sa fille Angélique et à son gendre Louis Audet dit Lapointe.

Cet acte de concession rappelle au censitaire ses obligations envers le seigneur du lieu, entre autres les devoirs de payer les cens et rentes, de mettre en valeur ladite terre, d'entretenir les chemins, d'utiliser le moulin du seigneur pour moudre le grain, le droit du seigneur de se garder le bois de chêne propre à la construction de vaisseaux, etc...⁷⁶

Pierre décède le 17 avril 1756, âgé de 66 ans (l'acte de sépulture dit 74 ans), et est inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Charles le 19 avril. Sa fille Angélique qui épousa Louis Audet dit Lapointe le 18 juin 1741 à Beaumont prolongea la présence de la famille Drapeau sur la terre de Vincennes jusqu'en 1758. Le domaine des Drapeau à Vincennes passa alors dans d'autres mains. Aujourd'hui, c'est une famille Saint-Pierre qui habite le 493, rue du Fleuve, à Beaumont, situé dans l'ancienne seigneurie de Vincennes.

⁷⁶ Concession d'une terre au fief de Montapeine par Joseph Roy à Pierre Drapeau, 12 août 1750. Greffe de Jean-Claude Panet, ANQ,Q.

Conclusion

Antoine et Charlotte, ces ancêtres et pionniers en terre d'Amérique, se doutaient-ils que trois cent vingt-cinq ans après leur mariage, nous parlerions encore d'eux? Certes non...

Pionniers, ils le furent, car en 1669, la Nouvelle-France était une colonie naissante avec quelque trois mille habitants et la majorité des terres en friche. "Tout colon qui prend une terre nouvelle, en abat le premier arbre, en creuse le premier sillon, y récolte la première moisson, a droit au titre d'honneur de pionnier."⁷⁷ Antoine et Charlotte des hauteurs de Cap Saint-Claude, dans la seigneurie de Vincennes, ne pouvaient réaliser à quel point leur labeur contribuait à créer un nouveau pays dans cette partie du monde. Hommages à ces vaillants pionniers comme tant d'autres avec eux!

Quel courage de quitter la France dans les années 1660 et de venir s'installer dans une terre inconnue! Antoine le fit. Il quitte Fontenay-le-Comte et probablement une situation assurée dans le commerce du cuir ou du drap. Charlotte, orpheline, partit à l'aventure en terre inconnue: une décision pas facile pour elle.

Ils se choisirent pour la vie. Durable cet amour avec 48 ans de vie commune! Prolifique cet amour! Ils donnèrent à la colonie naissante onze enfants dont six eurent une postérité dont nous sommes les heureux descendants. Leur ténacité, leur courage et leur labeur a contribué à développer un coin de pays qui est devenu notre patrie.

Antoine et Charlotte demeurent vivants parmi nous. Après plusieurs mois de fréquentations de ces deux personnages, ils me sont devenus familiers. Il est étrange et merveilleux à la fois d'imaginer connaître des gens sans les avoir vus.

Cette biographie, bien qu'incomplète, voulait nous conduire sur les traces d'Antoine et de Charlotte, nos courageux ancêtres. Les connaissant mieux, on les aime davantage comme tous ceux qui nous ont légué une telle patrie en terre d'Amérique.

La grande famille Drapeau en choisissant pour devise **Honneur et Courage** s'est souvenue de ses ancêtres et a voulu leur rendre hommage.

⁷⁷ Léon Roy, *op. cit.*, p.9.

Bibliographie:

1) Sources

Greffes de:

Adhémar, Antoine. *Obligation à Monsieur Juchereau par Zacarie Drapeau*, le 11 mai 1702. ANQ,Q.

_____ *Obligation à Monsieur Pascaud par Zacarie Drapeau*, le 13 mai 1702. ANQ,Q.

Baudon, Julien. *Contrat de mariage entre Pierre Drapeau et Marie Margoton*, le 7 décembre 1643. Archives de la Vendée, La Roche sur Yon.

Becquet, Romain. *Contrat de mariage entre Jean Daniau et Marie-Louise Michaud*, le 31 août 1670. ANQ,Q.

Benesteau, Nicolas. *Contrat à ferme par Jean Bachelerie jésuite à Pierre Drapeau*, le 21 avril 1644. Archives de la Vendée, La Roche sur Yon.

_____ *Testament de Marie Margoton*, le 1 juillet 1644. Archives de la Vendée, La Roche sur Yon.

_____ *Testament de défunts Antoine Margoton et de Marie Gaschot*, le 2 novembre 1653. Archives de la Vendée, La Roche sur Yon.

_____ *Vente d'une maison par les Margoton*, le 2 novembre 1653. Archives de la Vendée, La Roche sur Yon.

Chambalon, Louis. *Contrat d'engagement de Marie Drapeau audit Louis Chambalon*, le 2 mai 1695. ANQ,Q.

_____ *Contrat de mariage entre Jean Drapeau et Marie-Ursule Bolduc*, le 31 juillet 1700. ANQ,Q.

_____ *Vente de Simon Chamberlan et sa femme à Pierre Drapeau*, le 26 août 1708. ANQ,Q.

_____ *Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Drapeau et Perrine Lacroix*, le 11 octobre 1708. ANQ,Q.

_____ *Vente de Jean-Baptiste Hallé fils à René Albert*, le 19 octobre 1709. ANQ,Q.

Choret, Jean-Baptiste. le 20 octobre 1748. ANQ,Q.

_____ *Contrat de mariage entre Pierre Drapeau et Marie-Catherine Paulet*,

Dubreuil, Jean-Étienne. *Donation de Charlotte Joly, veuve d'Antoine Drapeau, à Clément LeSieur et Charlotte Drapeau*, le 17 février 1718. ANQ,Q.

_____ *Contrat de mariage entre Richard Taylor et Marie-Ursule Bolduc*, le 5 octobre 1712. ANQ,Q.

Duquet, Pierre. *Contrat de mariage entre Antoine Drapeau et Charlotte Joly*, le 5 août 1669. ANQ,Q.

_____ *Marché de livraison de bois de chauffage entre Antoine Drapeau et Pierre Mauler, et Pierre Nolan*, le 3 octobre 1676. ANQ,Q.

_____ *Convention entre Guillaume Albert de Lafontaine et Antoine Drapeau*, le 15 septembre 1680. ANQ,Q.

Gaschet, René. *Vente de droits successifs de Jean-Baptiste Drapeau et Pierre Drapeau à Pierre Drapeau, le jeune*, le 29 juillet 1715. ANQ,Q.

_____ *Donation de Antoine Drapeau et Charlotte Joly à Pierre Drapeau, le jeune*, le 29 juillet 1715. ANQ,Q.

_____ *Vente par Pierre Drapeau et Anne Lacroix à Antoine Billaudeau*, le 16 avril 1717. ANQ,Q.

_____ *Vente par Antoine Bourgois et Catherine Marquet à Pierre Drapeau*, le 28 août 1717. ANQ,Q.

_____ Vente par M. de La Durantaye à Pierre Drapeau, le 30 septembre 1717. ANQ,Q.

_____ Inventaire de la communauté de défunt Jean-Baptiste Drapeau, le 19 octobre 1726. ANQ,Q.

Genaple, François. Donation synnallagmatique par Antoine Drapeau et Charlotte Joly à Pierre Drapeau, leur fils, le 5 août 1707. ANQ,Q.

Louet, Jean-Claude. Vente des héritiers Drapeau à leur oncle Pierre Drapeau, le 4 juillet 1732. ANQ,Q.

Métru, Nicolas. Inventaire des biens de feu Marie Maranda et de Jean-Baptiste Hallé, le 14 juillet 1695. ANQ,Q.

_____ Inventaire de Jean-Baptiste Hallé, le 14 juillet 1695. ANQ,Q.

_____ Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Hallé et Marie Drapeau, le 17 juillet 1695. ANQ,Q.

Panet, Jean-Claude. Concession d'une terre située au fief de Montapeine par Joseph Roy à Pierre Drapeau, le 12 août 1750. ANQ,Q.

Pinguet de Vaucour, Jacques-Nicolas. Inventaire de la communauté de François Dumont, veuf de Perrine Lacroix, le 6 mars 1738. ANQ,Q.

_____ Concession de terre en la seigneurie de Beaumont, le 9 janvier 1743. ANQ,Q.

Rageot, Gilles. Concession de terre de Thomas Bertrand à Philippe Boucher, le 5 novembre 1698. ANQ,Q.

Rivet dit Cavalier, Pierre. Obligation à Monsieur de La Cittière par François et Pierre Drapeau, le 21 novembre 1712. ANQ,Q.

Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France. Imprimerie A. Côté, Québec, (1885), vol. 1.

Registre de baptême, mariage, sépultures, (XVIIe siècle)
Paroisse de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte
Archives de la Vendée,
La Roche sur Yon.

Registre des baptêmes, mariages, sépultures, (XVIIe et XVIIIe siècles)
Paroisse de Notre-Dame de l'Islet
Paroisse de Notre-Dame de Québec
Paroisse Saint-Charles de Bellechasse
Paroisse de Saint-Étienne de Beaumont
Paroisse de Saint-Joseph de Pointe-Lévis
Paroisse Saint-Nicolas
Paroisse de la Sainte-Famille (Île d'Orléans)

Microfilms aux Archives Nationales du Québec à Montréal.

Le troisième registre de Tadoussac. Transcription par Léo-Paul Hébert, Presse Université du Québec, Montréal, (1976), 304 p.

2) Ouvrages de références

Charbonneau, Hubert. *Naissance d'une population: les Français établis au Canada au XVIIe siècle,* Montréal, Presse de l'Université de Montréal, (1987), 232 p.

Charbonneau, Hubert et Légaré, Jacques (directeurs). *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien,* Programme de recherche en démographie historique, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, volumes 1,2,3,8,11,14,18,22,31,35.

Delon, Charles. *Les paysans. Histoire d'un village avant la révolution*, Châteauroux, (1875).

Fournier, Marcel. *Les Européens au Canada des origines à 1765 (hors France)*, Montréal, Les Éditions du Fleuve, (1989), 352 p.

Lafontaine, André. *Recensements annotés de la Nouvelle-France 1666 et 1667*, Sherbrooke, (1985), 414 p.

_____ *Recensement annoté de la Nouvelle-France en 1681, Sherbrooke, 2e édition revue et révisée*, (1986), 428 p.

Landry, Yves. *Orphelines en France pionnières au Canada. Les filles du roi au XVIIe siècle*, Montréal, Leméac, (1992), 434 p.

Lebel, Gérard. *Nos ancêtres, Ste-Anne-de-Beaupré*, (1990), vol.18, 176 p.

Lebrun, François. *L'Europe et le monde XVIe, XVIIe, XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, (1990), 350 p.

Provencher, Jean. *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, Montréal, Boréal, (1988), 605 p.

Roy, J.-Edmond. *Histoire de la seigneurie de Lauzon, volume 1, Lévis*, Société d'histoire régionale de Lévis, (1984) (réédition), 495 p.

Roy, Léon. *Les premiers colons de la rive-sud du Saint-Laurent de Berthier (en-bas) à Saint-Nicolas 1636-1738*, Lévis, Société d'histoire régionale de Lévis, (1984), 435 p.

Roy, Pierre-Georges. *À travers l'histoire de Beaumont, Lévis*, (1943), 309 p.

Séguin, Robert-Lionel. *La civilisation traditionnelle de l'habitant aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Montréal, Fides, (1967), 701 p.

3) Études

Douville, Raymond et Casanova, Jacques-Donat. *La vie quotidienne en Nouvelle-France. Le Canada, de Champlain à Montcalm*, Paris, Hachette, (1964), 268 p.

Leclerc, Paul-André. *Le mariage sous le régime français*, Revue d'histoire de l'Amérique française, XIII, no 3 (décembre 1959).

Levesque, Martine et Richard. *Fontenay-le-Comte*, Office du tourisme de Fontenay-le-Comte, Imprimerie Loriou, (1987), 27 p.

Perron, Christiane. *La vie d'un pionnier de l'île d'Orléans, Robert Gagnon 1628-1703*, Longueuil, édité par l'auteure, (1989), 268 p.

Robuchon Jean. *Le bosquet de lauriers ou les fastes d'une petite ville Fontenay-le-Comte en Bas-Poitou*, Fontenay-le-Comte, Éditions Lussaud, (1970), 159 p.

Acte de mariage des parents d'Antoine

Annexe 1

Le 24 de Janvier 1644 ont été conjoints par mariage
 Drapeau et de la Ste Eglise les ceremonies deant plusieurs
 Margoton Drapeau et Marie Margoton en presence des soubs signés
 & autres

Pasquart
 Estienne Bullin
 Jehan Regnaud
 Robert
 Margotou
 Francois guesor
 Pierre Coulin

Bertelmy
 Francois
 Roustian

Drapeau Le 24 de janvier 1644 ont été conjoints par mariage
Margoton en face de la Ste Eglise les ceremonies Pierre
 Drapeau et Marie Margoton en presence des soubs signés
 et autres.
 (Suivent les signatures)

Acte de baptême d'Antoine

Le onze Janvier mil six cent quarante huit
 a été baptisé Athoine fils légitime de
 Pierre Drapeau et de Marie Margoton
 Le parrain Mre Anthoine Blouin et
 la marraine dame Geoffroy

Drapeau
 Blouin
 Geoffroy

Drapeau Le onze janvier mil six cent quarante huit
 a été baptisé Athoine fils légitime de
 Pierre Drapeau et de Marie Margoton
 Le parrain a été Mre Anthoine Blouin et
 la marraine dame Geoffroy.
 (Suivent les signatures)

Actes extraits des registres de la paroisse Notre-Dame de Fontenay.

Le nom drapeau est dérivé du mot français drap utilisé au Xe siècle, lui-même venant du bas latin "drappus". Drapeau, diminutif de drap se rencontre aussi dans les patois des vieilles provinces françaises: on parle draipéa en Bourgogne, drapiou pour lange en Berry, drapet en Normandie et en Provence. En Italie, on retrouve "drapello" pour drapeau.

En patois du Marais Poitevin, soit le sud de la Vendée et le nord de la Charente Maritime, berceau des familles Drapeau, un drapais est un lange de nouveau-né composé de tissus rassemblés pour faire épaisseur et pour mieux absorber.

A la fin du XIIIe siècle, le nom drapeau signifiait un morceau de drap, un lange ou même un vêtement.

Au XVIIe siècle, il a en plus le sens d'une étoffe attachée à une hampe. Cette nouvelle signification est une influence de l'italien "drapello". "Monsieur le Maréchal de Brissac lui donna son guidon de cent hommes d'armes et tel drapeau ne se donnait dans le temps passé à de jeunes gens qui n'eussent fait de fort signalées monstres de leur valeur." Brant.

Au XVIIIe siècle, il existait un diminutif drapelet qui signifiait petit drapeau ou petit morceau de linge.

Aujourd'hui le nom drapeau a conservé le sens du XVIIe siècle, mais il représente en plus les couleurs, les emblèmes d'une nation. Il a d'autres significations comme mise en drapeau pour l'aviation; être sous les drapeaux pour appartenir aux armées; planter un drapeau signifiant ne pas payer son dû; le train drapeau pour un train rapide; ne pas mettre son drapeau dans sa poche pour quelqu'un qui ne craint pas d'exprimer ses idées. Etc...

Le nom Drapeau, en tant que patronyme, se rencontre essentiellement en France dans le sud de la Vendée et dans le nord de la Charente Maritime. Cette partie de la France passa sous influence anglaise à maintes reprises. Dévastée par les guerres de religion, la prise de La Rochelle en 1628 marqua l'appartenance de cette région au Royaume de France. C'est aussi à cette époque que beaucoup de Français comme Antoine Drapeau, en 1665, quittèrent leur pays pour le Canada.

On trouve aujourd'hui encore de nombreux Drapeau en Vendée. Le minitel donne plus de 40 Drapeau à La Roche sur Yon, 20 à Fontenay-le-Comte, 30 à La Rochelle et 20 à Paris. Il y a en France actuellement 800 foyers Drapeau.

Jean-Marie Drapeau, Saint-Sébastien-sur-Loire (Nantes) France.
Extrait du Bulletin des familles Drapeau, vol.1, no 3, (1993), p.14.

Dans les documents anciens conservés aux Archives nationales du Québec, nous retrouvons diverses façons d'écrire le nom Drapeau. Voici la liste que nous avons pu faire de ces variantes du nom:

Drapo
Drapos
Drapau
Drapaux
Drappau
Drappaux
Drapeau
Drapeaux
Drappeau
Drappeaux
Drapault
Draprau
Drapreau

Léon Roy donne des raisons au sujet des variantes des noms propres. Les missionnaires, les curés, les notaires et les greffiers ne venaient pas nécessairement de la même région de France que les colons. Chaque région pouvait avoir sa façon d'écrire. Ils entendaient parfois ces noms pour la première fois et souvent les colons les prononçaient mal.

L'orthographe des noms propres n'était pas fixée à l'époque, et on n'y donnait pas la même importance qu'aujourd'hui. Autrefois on pouvait écrire son nom au son et avoir sa façon propre de l'orthographier. (Léon Roy, op. cit. p. 4-5)

La conception de la page couverture
est une gracieuseté de:

Michelle Dallaire,
il · y · a · Marketing inc.
79, rue Boyer,
Saint-Constant, Qc, J5A 1X7

tél.: 638-3865 (514)

En vente au coût de 8,00\$
(frais d'envoi inclus)
auprès de:

Association des familles Drapeau inc.
a/s Bertrand Drapeau
396, rue de Jumonville
Boucherville (Québec)
J4B 1K2

